HÉLÈNE D'ARGŒUVES

GERBEROY

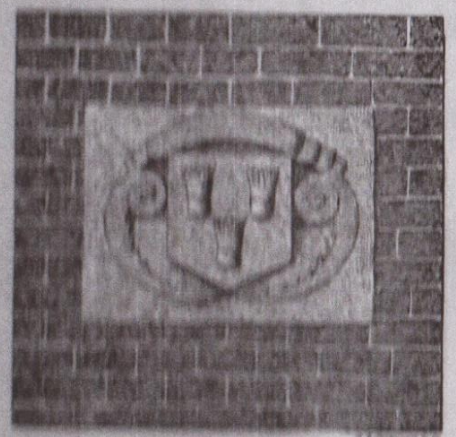

Ouvrages du même auteur :

Louise de BETTIGNIES

Plon. Collection **" Grandes Figures " 1938** (épuisé).

Nouvelle Edition (Couronnée par l'Académie Française)
La Colombe, 1956.

LES habitués des plages du nord, Le Touquet, Paris-Plage... visitent au passage nos belles cathédrales : Amiens, qui inspira le livre de Ruskin ; Beauvais, si haute qu'on ne put l'achever ; mais bien peu connaissent Gerberoy, la plus petite ville du monde, sans doute, qui reçut, en 1938, le titre du « plus beau village de France ».

Quittant la morne étendue des plaines picardes, il faut traverser la jolie rivière poissonneuse du Thérain, pour aborder les premiers valonnements ombragés de la proche Normandie.

La route monte au milieu des pâtis, vers un fin clocher perçant l'horizon ; à droite, s'étend le vallon du Tahier, où paissent de blancs moutons et des vaches paisibles ; au sommet, Gerberoy s'étend sur une colline ceinturée de remparts ombragés, avec ses vieilles demeures fleuries, l'ancien vidamé, les maisons des chanoines, celle qui abrita Henri IV blessé... Louis XIII... Richelieu.

La petite ville peut nous raconter mille ans de son histoire, qui se perd dans le passé, mais se retrouve dans le présent, avec ces vieux murs témoins de ses misères et de ses gloires.

A travers heur et malheur, elle a rempli vaillamment au cours des siècles son rôle de place-forte, sentinelle avancée du Beauvaisis français, en face de la Normandie, anglaise depuis 911, où, par la convention de Saint-Clair-sur-Epte, Charles le Simple espéra fixer une limite aux incursions des Normands ; mais, ceux-ci gardèrent le goût des aventures lointaines, et la conquête de l'Angleterre par leur duc Guillaume en 1066, dans le désaccord du rôle de grand feudataire français et de suzerain anglais, fut la cause de ces luttes qui déchirèrent si longtemps notre pays.

Pour le libérer des Anglais, il fallut cent ans d'une guerre acharnée, et que Dieu nous envoya Jeanne d'Arc. Sans leur voisinage, Gerberoy n'aurait connu que l'heureux sort d'un simple village de France...

La roue de l'Histoire, comme celle de la Fortune, tourne et retourne sur la route des siècles, et le nôtre a connu autant d'épreuves que ceux qui l'ont précédé, mais les Gerboréens surent toujours réagir devant les massacres, pillages, incendies, qui ravagèrent maintes et maintes fois leur petite cité, gardant le courage de relever ses ruines, dans une fidélité inébranlable à leur foi, à la France et ses Rois.

Bâtie sur une « motte » de 175 mètres, aux flancs escarpés lui faisant une première défense naturelle, Gerberoy fut longtemps un précieux point stratégique dans ce pays de batailles historiques, formé surtout de longues plaines valonnées.

Située à la limite du pays Picardo-Normand, sa forteresse commandait l'entrée du Beauvaisis et de la Picardie. Cent kilomètres la sépare de Paris, vingt-trois de Beauvais, onze de Gournay-en-Bray, d'où, à mi-chemin, une haute borne divise l'Oise de la Seine-Maritime ; les limites de l'ancienne frontière entre les terres anglaises et françaises étaient formées par l'Epte qui traverse Gournay.

De son joli nom, imagé et sonore, l'origine est encore discutée. Ce fut « Gerboderum » en bas-latin, ou « Castellum Gerbodredis »; puis Gerbray, de gerbe et de Bray. Les habitants le prononcent souvent sans « e » : Gerbroy.

Jean Pillet, chanoine de Gerberoy, dans l'histoire qu'il en écrivit, estime que ce nom vient des mots Gerbe et Ru, l'un pour la fertilité de ses terres, dont une partie, à l'Ouest et au Midi, était plantée de vignes avant les guerres de la Ligue, et l'autre pour les ruisseaux environnants.

La « Ville » possède ses armes parlantes, sculptées au fronton de sa Mairie - Hôtel de Ville. D'étymologie celtique, elles sont celles des anciens vidames et portent : « trois gerbes de bled en champ de gueule ou d'azur ».

L'INVASION NORMANDE

L'histoire de Gerberoy, de son Vidamé, de sa puissante Chanoinie, est celle même de la France, mais touche celle de la Normandie, de l'Angleterre et des Pays-Bas, par son voisinage des Flandres Espagnoles.

Aux Troglodytes du premier habitat humain vont succéder les Ligures et les Celtes. Les Gaulois Bellovaques y lutteront contre les troupes de César ; celles-ci y créèrent un oppidum, dont se retrouvent les traces, en établissant l'inévitable voie romaine, ou plutôt utilisant, comme presque partout, mais élargis, durcis, ravalés, les longs sentiers gaulois.

Après l'invasion de Rome par le sud, la Neustrie subit celle des Northmens : les « hommes du nord » venus de Norvège ou du Danemark. La Seine ouvrait sa voie naturelle à leurs grands drakars (dragons) ; certaines de ces galiotes dépassant vingt mètres et montées par 30 à 70 rameurs. Déchirant d'un élan puissant les cîmes des hautes vagues, ils traversaient les mers, mais sans aimer y combattre, n'étant pas une race de marins et ne songeant qu'à débarquer dans le pays où le vent les poussaient.

La riche métallurgie nordique leur fournissait les armes qui les en rendait maîtres : des boucliers bardés de fer et couverts de cuir peint et doré, des glaives et des haches incrustés d'argent, des cottes et des capuchons de mailles de fer rivés, entrelacés de dragons et serpents. Mais leur savante tactique les rendait aussi invincibles. Ils savaient user d'espions et d'éclaireurs, agir par surprise, mettre du côté de l'adversaire le soleil et la poussière, profiter du moindre accident de terrain et ne jamais camper sans se fortifier, comme les troupes romaines.

Le caractère normand, défiant et rusé, était déjà célèbre, avec les fosses profondes, couvertes de claies et de feuillage, les moineaux incendiaires, les enterrements simulés qui, rassurant l'ennemi, en permettait l'attaque.

Avec leur esprit ordonné, ils saccageaient méthodiquement, et leurs services d'intendance, chargés des transports et des vivres, ne les laissaient jamais à court.

Mais, devant un pays bien défendu, ils n'étaient plus que des marchands, vendant au prix fort leur bûtin de pillage, comme ils rançonnaient durement leurs prisonniers.

Devant eux se vidaient les villages et les campagnes. Au IX^{e} siècle, les litanies des saints ajoutaient aux invocations contre les forces du mal : « A furore Normanorum, libera nos ! ».

C'est alors qu'Eudes, évêque de Beauvais, fit de Gerberoy une forteresse pour défendre ses églises brûlées par les pirates, comme à Beauvais, l'abbaye de Saint Germer... (le château de Pontoise daterait de la même époque). Peut-être y existait-il déjà de ces palissades et tours en bois précédant celles de pierre ?

Partout où il se pouvait, Charles le Chauve changeait les villages en Villes-très-fortes, y faisant élever châteaux et forteresses, destinées à contenir, sinon à refouler l'envahisseur, par un édit, rendu en 884 dans sa ville de Pistres, et qui fit ainsi de la Normandie le berceau de la féodalité française.

Les Normands établirent leur régime oligarchique et féodal, avec leurs nobles ou jarls, chefs de bande commandant les autres hommes libres. Rollon n'était que l'un d'eux, plus puissant, et qui sut, en se taillant la part du lion dans le partage des terres, créer aux autres chefs un lien de vassalité. (L'un de ses compagnons, un Malherbe, fut mon lointain ancêtre et celui du poète du même nom.)

A Saint-Clair-sur-Epte, en 911, Rollon obtint une partie de la Normandie dont il devint le premier duc. Comme il arriva souvent chez nous, le conquérant fut assimilé par sa conquête. Les Vikings épousèrent des femmes du pays, en parlèrent la langue et, possédant naturellement l'esprit de discipline et d'autorité, surent le gouverner.

Rollon lui-même, qui avait épousé Poppa, fille du comte Bérenger, était baptisé en 912 par Francon, évêque de Rouen, sous le nom de Robert. Mais si les Normands en avaient à peu près fini avec la France, nous n'en avions pas fini avec eux. Leur esprit d'aventure qui les mena en Sicile et en Angleterre allait remplir bien des pages de notre histoire et les Capétiens, comme Gerberoy, ne retrouveront un peu de paix qu'après la soumission de la Normandie.

LE VIDAMÉ DE GERBEROY

Gerberoy fut un important vidamé, de par sa position même.

Vidame ou Videmonius, était, au début de l'ère carolingienne, le titre donné au représentant d'un évêque ou d'un abbé, sorte d'avoué ou d'avocat ecclésiastique, chargé de défendre leurs intérêts temporels. Ce mot est une contracture de vice-dame, mis pour dominus (seigneur). Laïque et représentant un comte, le vidame prenait le titre de vicomte, l'ecclésiastique celui d'avoué. Le premier terme disparut assez vite, le second subsista, mais en se modifiant. Au XI[e] siècle l'avoué gardait les abbayes et les lois, le vidame les évêchés. Les avoués ecclésiastiques, souvent de puissants seigneurs, devinrent des protecteurs oppressants et dangereux pour leurs protégés, tandis que les vidames ne possédaient cette haute juridiction qu'au nom de leur évêque. Il y eut d'ailleurs beaucoup moins de vidames que d'avoués, et seulement dans le nord de la France.

Le rôle du vidame consistait à remplacer l'évêque, dont le caractère religieux n'était guère compatible avec celui de guerrier. Il devait conduire ses troupes à l'ost, le représenter au tribunal de son suzerain, gérer ses biens dont il partageait les revenus, rendre la justice à sa place (obligation dont se plaignait Saint Augustin à l'évêché d'Hippone, disant qu'il préférerait travailler de ses mains que de juger des procès), enfin protéger le palais de l'évêque défunt, contre le « droit de dépouilles ». Certains, non seulement négligèrent de le faire, mais prirent part eux-mêmes au pillage de l'évêché.

Les premiers vidames furent nommés par les rois, ensuite par l'évêque. Au X[e] siècle, la royauté affaiblie et la féodalité grandissante modifia cette fonction et lui donna son caractère de fief. Les vidames furent choisis par les évêques non parmi les clercs, mais les seigneurs voisins de leurs domaines, pour défendre leurs biens, non plus par les lois, mais par l'épée.

Le titre en devint héréditaire sous Hughes Capet, qui trouva, avec raison, que ceux qui avaient la charge devaient en conserver honneur et profit, mais le vidame devait toujours hommage lige à son évêque, qui gardait le droit de nommer qui lui plaisait aux principales charges du vidamé.

Il y eut pour un temps deux vidames à la fois, l'un chargé de la défense militaire du château, et l'autre de la conduite des troupes à la guerre et de l'administration de la justice.

Le vidame possédait une maison auprès du palais de l'évêque et une seigneurerie aux environs. Il avait droit à certaines redevances prélevées sur les habitants de la cité, et de préséance sur tous les vassaux du diocèse. Ainsi celui de Gerberoy avait-il logis à Beauvais, au lieu de la Chapelle-Saint-Vaast, et son tombeau dans la cathédrale ou dans l'abbaye de Saint-Lucien, comme l'évêque de Beauvais possédait une résidence à Gerberoy.

Il y avait d'autres vidamités : à Meaux, Chartres, Le Mans, Châ-

lons, Cambrai, Rouen, Sens et Senlis. A Laon, faute d'héritier mâle, la vidamesse (nom donné à la femme ou la fille du vidame, Lazarine le Cat de Glacy transmit à son époux, puis à son fils, son nom et son titre).

Ces vidames prenaient quelquefois le nom de leurs domaines principaux au lieu de celui de l'évêché dont ils avaient la garde, tel ceux de Gerberoy pour celui de Beauvais, de Picquigny pour l'évêché d'Amiens, et de la Ferté pour Chartres.

Il en existait aussi des variantes : ainsi l'évêque de Noyon avait un vicomte-châtelain, celui de Thérouanne se contentait d'un simple avoué, Reims possédait à la fois vidame et vicomte.

Les rois de France de la troisième race s'entouraient de douze pairs, personnages considérables qui leur formaient un conseil. Il y avait six pairs laïques, tous grands vassaux de la couronne, les ducs de Normandie, de Bourgogne et de Guyenne ; les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse et six pairs ecclésiastiques : l'archevêque duc de Reims, les évêques ducs de Laon et de Langres, les évêques comte de Beauvais, de Châlons et de Noyon. Au sacre du Roi de France, l'évêque, comte de Beauvais, portait le manteau royal.

On peut voir aux archives de Beauvais un acte sur parchemin, surmonté de ses armoiries de : François Honorat, évêque comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France (pour finir !)

Avec l'avènement des communes et le progrès du pouvoir royal, disparut celui des vidames. Au XV[e] siècle leur rôle effectif n'existait plus, mais leur titre subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime. Il leur donnait accès, après les vicomtes, dans la hiérarchie nobiliaire.

Le roi de France, en qualité de comte de Vexin, en Haute Normandie, était, au XIII[e] siècle, vidame de l'abbaye de Saint-Denis, et, de nos jours, la tradition conserve encore à l'évêque de Beauvais son titre de « vidame de Gerberoy ».

Pendant plus de deux siècles, ils remplirent avec honneur leur rôle délicat, semi-ecclésiastique.

L'évêque Roger, fils de la sœur d'Hugues le Grand et de Robert de Vermandois, avait acquit la Seigneurerie de Beauvais de son dernier comte, Thibauld II, mort sans laisser d'enfants.

Il institua le premier vidame, et son choix se porta sur Francon, seigneur de Gerberoy, et déjà vassal de l'évêché.

Dans la charte de donation, datée de 1015, il est dit que Gerberoy avait alors un château, castrum, alentour un bourg, burgum, et une forteresse, firmitas. En 992, Francon fit murer la ville avec la permission du roi, et bâtir une église collégiale dans l'enceinte du château « afin de pouvoir porter propriétairement la qualité de vidame ». La forteresse, fermée de toutes parts par d'épaisses murailles et flanquée de grosses tours, possédait un lieu pour la garnison, séparé de celui où s'élevait l'église. Et toute l'architecture guerrière de ce temps, barbacanes, châtelets, courtines, protégeait le haut dongeon où flottait la bannière du vidamé.

Francon éleva aussi un hôtel-dieu, ou maladrerie, et établit un marché tous les vendredis avec, le 29 septembre, la grande foire de la Saint-Michel.

Ces diverses fondations montrent en ce vidame un véritable « esprit social » mais peut-être y était-il tenu par les charges, égales aux privilèges conférés à la noblesse.

La féodalité est issue du vieux patronat, dans la réciprocité des services, et de l'anarchie des siècles antérieurs, où les pauvres et les faibles demandèrent la protection des forts et des riches, en échange d'un serment de fidélité.

Les Carolingiens ne furent eux-mêmes, au début, que de grands féodaux, mais Charlemagne le premier lui donna une forme, et Charles le Gros un cadre, avec ces châteaux-forteresses.

Ces titres furent aussi des récompenses que les rois donnaient avec des terres à ceux qui les avaient aidés à les conquérir. A la fin du IX[e] siècle, sous Charles le Simple, ils furent accordés à vie et devinrent héréditaires sous Hughes Capet, comme le pouvoir royal lui-même. Mais c'était déjà un fait établi ; duc, comte, chacun léguait sa charge à ses héritiers, comme si, de nos jours, les préfectures étaient héréditaires. Abbés, évêques, devant la faiblesse grandissante du pouvoir en firent autant, et c'est l'origine des seigneureries ecclésiastiques, comme celle des vidames de Gerberoy.

Plus tard, quand l'ordre fut rétabli, la raison d'être de la féodalité n'existant plus, il ne resta que l'abus des privilèges sans les charges, et le partage de ses immenses domaines sera souvent cause de conflits, dont celui de la guerre de cent ans.

Ce X[e] siècle fut un des plus atroces de notre histoire. Les Sarazins au sud, les Normands au nord, ravageaient un pays que les Carolingiens n'avaient plus la force de défendre. Ces incursions incessantes, hallucinantes, avec la famine, les épidémies, la misère générale, contribuèrent à cette psychose de l'an mille, au fond semi-légendaire, et dû à de vieilles chroniques, trop généralisées.

Il en résultat du moins un grand renouveau de l'esprit religieux. Partout, à côté de ces châteaux-forts, s'élèvent des clochers ; bientôt commencera l'ère des cathédrales et le grand exode des croisades. C'est le début de l'ère Capétienne, où Robert le Fort va poser le pivot sur lequel reposeront mille ans de notre histoire.

Pour en revenir au vidamé de Gerberoy, il est curieux de lire la réponse pleine de mansuétude que fit l'évêque Roger à l'acte de Foy et hommage du vidame Francon. Il se trouve dans un vieux manuscrit du Châpitre de Beauvais, de la fin du X[e] siècle, recouvert en bois et parchemin, contenant les Morales de Saint Grégoire et, aux derniers feuillets, le fameux : Serment à Francon de Gerberoy.

« Francon, je ne ferai aucun dommage à votre château de Gerberoy, et quand je saurai qu'il sera en péril je tâcherai de l'en retirer et de le défendre pourvu que vous me soyez fidèle et même quand vous m'aurez trahi en quelque chose, eu égard à ce serment, je vous avertirai, ou ferai dire que vous vous corrigiez et aurai patience durant deux quarantaines, pour voir si vous ne vous reconnaitrez pas. Que si vous le faites, ou j'accepterai votre amendement, ou je vous pardonnerai entièrement et dans la suite je vous tiendrai ma parole, pourvu qu vous ne défendiez pas ce château de Gerberoy à mon préjudice, que vous n'empêchiez pas d'y entrer les hommes que j'y enver-

rai pour le conserver et que vous me gardiez avec toute sorte de fidélité, la promesse que vous m'avez faite et les conventions dont nous sommes demeurés d'accord. »

Plus tard, l'évêque Urfion nomme les vidames Garnier et Urfion princes de Gerberoy, en qualité de Seigneurs Illustres « gouverneurs d'un château très important pour la défense du pays ».

Deux seigneurs, égaux de pouvoir, en avaient la charge ; l'un était seigneur de Rotenguy, l'autre de Gerberoy ; au fils aîné de celui-ci était attribué le manoir seigneurial et les deux tiers des fiefs.

Le vidamé avait ses coutumes propres : ainsi la « mesure de Gerberoy » pour les grains. Il possédait le « Droit de Verderie » sur les eaux et forêts, ses droits de justice s'étendaient dans la Normandie, le Beauvaisis et la Picardie. Cela comprenait plus de 160 fiefs et 400 arrière-fiefs. L'évêque avait haute, moyenne et basse justice sur tous ces lieux, à l'exception des seigneureries de Formerie et de Saint-Samson, Fontaine-Lavaganne et Rotangy qu'on appelait les quatre justices, ou filles des vidames de Gerberoy, qui leur appartenaient en propre.

Par le service de l'ost, le vidame était tenu à lever et former des troupes. En de vieux titres de 1218 et 1242 on voit que Louis de Hofdenc et Guillaume de la Fresnoie avaient chacun une maison à Gerberoy « qu'ils se retenaient le pouvoir d'y loger lors que le seigneur vidame les engagerait à faire le stage auquel leur fief les obligeait ; lui devant foy et hommage et l'assister et défendre durant la guerre ».

Nous y voyons Guillaume Despaux, écuyer, devoir un stage de 14 jours ; Jean et Guillaume de Canin un mois ; Pierre de Hauffez, chevalier, six semaines.

Les vidames de Gerberoy avaient acquis de grands biens, dont certains engagés par ceux qui partaient aux croisades, pour avoir les moyens de s'équiper et dans l'incertitude du retour. Des roturiers en acquirent aussi, ce qui explique leur accession aux fiefs, d'abord seuls biens de noblesse.

Preux et vaillants, nos vidames ne restèrent pas sourds eux-mêmes à l'appel des armes, d'autant que la Première Croisade fut prêchée non loin d'eux par Pierre, natif d'Amiens, d'où son nom l'hermite d'Amiens. Tribun populaire et grand entraîneur d'hommes, monté sur un âne dont une foule idolâtre arrachait les poils pour s'en faire des reliques, il parcourut ainsi tout le nord de la France et l'est, jusqu'au bord du Rhin.

Le Pape Urbain II donnait aux Croisés l'espoir de la rémission de leurs péchés. C'était presque un déshonneur de rester quand partaient les autres, une sorte de désertion, et l'on voit une Clémence de Gerberoy, dame de Crèvecœur, y laisser partir son seigneur.

Nos ancêtres, qui s'adonnaient jusqu'alors à de rudes pénitences, que méritaient peut-être les mœurs sauvages de ces temps, avaient plus de confiance dans les Indulgences des Croisades.

Mais la Maison de Gerberoy allait s'éteindre en Terre Sainte, en 1090, avec ses deux derniers vidames, Pierre et Guillaume, qui accompagnaient leur évêque.

Celui-ci, Philippe de Dreux, réunit en 1093 le vidamé à l'évêché de Beauvais et en garda le titre.

GERBEROY DANS L'HISTOIRE

Théâtre et enjeu des forces adverses, voici Gerberoy entré dans la grande histoire, avec les batailles, sièges, destructions qu'il va subir pendant cinq cent ans, du X^e^ au XVI^e^ siècle.

En 948, Louis d'Outremer y vint, accompagné d'Hugues le Grand, de prélats et seigneurs, pour signer un traité de paix avec le petit Richard II, que soutenait Harold de Danemark. Richard fut reconnu souverain de Bretagne et duc de Normandie, dont les limites furent reportées aux bords de l'Epte, sur les bords duquel, et en plein vent, fut signé cet acte « après quoi, chacun s'en retourna ».

Le premier siège de la ville eut lieu en 1079. Robert Courte-Heuse, dit « la Petite-Botte », fils de Guillaume le Conquérant, désirant prendre à l'avance possession de ses terres, entraîna plusieurs seigneurs dans sa rebellion et fit appel à Philippe, roi de France, qui lui conseilla de se rendre dans la citadelle de Gerberoy, « situé sur le pagus beauvaisin, lieu de défense presqu'inexpugnable par ses hautes et fortes murailles ».

Le vidame Hélie et l'autre seigneur l'accueillirent favorablement, sur l'ordre du roi et aussi « suivant l'usage d'accorder asile aux exilés et fugitifs ». Assuré de la protection de la châtellenie, Robert y réunit nombre de cavaliers et seigneurs de l'Ile-de-France, de Picardie et Normandie, auxquels se joignirent plusieurs officiers du Conquérant et environ deux mille hommes d'armes. Les vidames ne devaient pas faire peur au prince rebelle ; soutenu par les aventuriers et mercenaires qui l'entouraient, il s'émancipa bientôt de leur tutelle et commença à piller et rançonner les paysans et métairies des alentours.

Guillaume, irrité contre son fils, rassemble ses meilleures troupes anglo-saxonnes, traverse la Manche après Noël, débarque à Dieppe, après deux jours de marche arrive à Gournay-en-Bray, dont il avait fait fortifier le château, et se dispose à attaquer celui de Gerberoy, pour en chasser les pillards qui s'y tenaient enfermés.

Les menées de Robert commencèrent à inquiéter le roi Philippe dont la politique fut toujours aussi équivoque et astucieuse que celle de Guillaume. Sa neutralité n'était pas désintéressée, car il craignait que son ambitieux voisin, sous prétexte de se défendre contre les pillards, ne tenta de mettre la main sur la citadelle, qui était, de ce côté, la clef de son Ile-de-France. Il avait dû cependant changer de sentiment à son égard car, non seulement il assistait en personne au siège de 1079, mais un certain diplôme de Saint Lucien « donné à Gerberoy, assiégé par le roi Philippe et Guillaume » montrerait un certain renversement de sa politique. Il y était accompagné de son frère Hughes de Vermandois et de sa maison : Robert, sénéchal, Wabran, son chambrier, Hervé de Monmorency, bouteillier, et Adam, connétable (officier des cuisines royales).

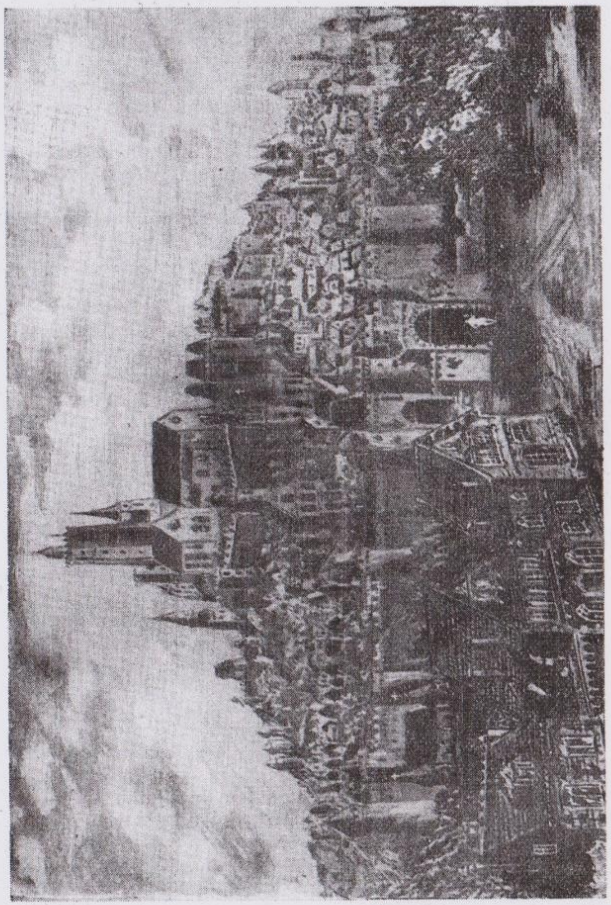

(Cliché l'Hoste, Paris)

Gerberoy en 1589

Pendant trois semaines, il y eut des escarmouches sans résultat ; le bois de Montporché est un des vestiges des fossés et retranchements. Le roi d'Angleterre avait à ses côtés Wiliam Rufus, qui monta plus tard sur le trône.

De proche en proche, au lieu de laisser leurs ailes se déployer sur les pentes étroites et déclives qui constituaient le monticule de Gerberoy, les deux armées ennemies en vinrent aux mains dans une mêlée générale, en s'éloignant de la citadelle (du côté d'Auchy-en-Bray, d'après l'historien anglais). Les troupes d'élite de Guillaume opposèrent d'abord une vive résistance à celles de Robert, mais après neuf heures de combat plièrent sous les efforts des troupes du jeune prince. Se ruant au plus fort de la mêlée il luttait corps à corps avec les seigneurs ennemis et avec un cavalier de haute taille couvert d'une riche armure, dont le heaume et le cache-nez (nasal) masquaient entièrement le visage, lorsque, tout à coup, celui-ci atteint d'un coup de lance au bras ou la main poussa un cri perçant et tomba désarçonné au bas de son coursier, qu'une arbalette venait d'abattre. Un sergent anglais sautant à terre lui donna son cheval. A ce moment, Robert, reconnaissant la voix de son père, se jette à ses pieds et le supplie de lui pardonner et d'oublier le passé ; il l'aide à se remettre en selle et le laisse opérer sa retraite, mais, outré de se voir vaincu pour la première fois, et par son fils, il le maudit...

William le Roux fut aussi grièvement blessé et dut battre en retraite, comme son père, laissant entre les mains de Robert, victorieux, un grand nombre de soldats anglais et normands, blessés ou prisonniers, sans compter les morts. (Plus tard, devenu roi d'Angleterre, William, en remerciement des soins qu'il avait pu recevoir à l'abbaye de Saint-Germer, lui fit don d'une chasuble qu'il avait prise à l'abbaye de Saint-Martin-de-la-Bataille.)

L'un des morts, Guédoin Mark, mestre de camp, eut son arrière-petit-fils, du même grade, tué non loin de là, dans l'armée du comte d'Arundel, au siècle suivant.

Les grands seigneurs réunis à Rouen autour du roi Guillaume, discutaient sur les moyens de continuer la guerre ou de réconcilier le père et le fils. Ce fut le Bienheureux Simon, frère d'Odile de Vermandois et parent de la reine Mathilde, qui l'avait élevé, qui y parvint. Il revenait de Compiègne, de la Translation du Saint-Suaire, que la reine venait de faire tirer du vase d'ivoire dans lequel il était depuis Charles le Chauve, pour le mettre dans une chasse enrichie d'or et de pierreries. (Simon, comte de Crécy, avait déjà su, tel Saint Alexis, persuader à sa jeune épouse, au soir de ses noces, d'entrer au monastère de la Chaise-Dieu, tandis qu'il prenait l'habit à celui de Cluny.)

Quant à Robert Courte-Heuse, il dut encore se battre contre son frère, Henri Beau-Clerc (Joli-Garçon), pour reprendre les terres normandes qu'il lui avait échangé contre les écus de son héritage. Cet or avait déjà payé le consentement de Louis le Gros à la réunion des deux pays, ce dont il se repentit bientôt et envoya un hérault reprocher au roi anglais ses manquements : « Il est honteux pour un roi de transgresser la loi, parce qu'ils prennent leur autorité à la même source ». Et il lui offrit de vider leur différend par un duel, en vue des

deux armées, sur le pont vermoulu de l'Epte, qui séparait leurs terres. Mais l'Anglais répondit par la raillerie à cette offre trop chevaleresque.

⁂

Nous voici au seuil de la guerre de Cent ans, faite non pas de batailles continuelles, mais de grandes et continuelles misères pour nos villes et villages dévastés par les bandes de soudards.

L'origine en est connue : « Cherchez la femme », dit le dicton. Celle-ci, Eléonore d'Aquitaine, deux ans après avoir été répudiée par Louis VII de France, que la mort de Suger privait de sages conseils, épousait Henri Plantagenêt, comte d'Anjou, qui héritait peu après de la couronne d'Angleterre, s'agrandissant avec la Normandie de son apanage d'Aquitaine, Guyenne et d'Auvergne.

Le mari français s'était libéré trop vite de son enragée Bordelaise, l'époux anglais la supporta quinze années d'une union fort orageuse. Veuve à soixante-sept ans, Eléonore prit la régence en main ; à soixante-dix-huit, elle va chercher en Espagne sa petite-fille, Blanche de Castille, la future mère de Saint-Louis, pour faire sa paix avec nos rois, en la donnant en mariage à Louis VIII. Puis elle alla finir ses jours dans la célèbre abbaye de Fontevrault, où elle vécut encore quatre ans.

Elle avait déchaîné la guerre en portant son héritage avec sa main au roi anglais (tout le sud-ouest de la France, jusqu'aux Pyrénées). Pour le prendre, celui-ci dut entrer en lutte avec son suzerain de France, ce fut le prologue de cette guerre qui ne devait finir qu'avec Saint Louis.

Louis VII écarta la tenaille qui enserrait ainsi son royaume déjà si morcelé. Repoussé par Raymond, comte de Toulouse, Henri envoie Thibault de Champagne guerroyer pour lui dans le nord ; mais il se heurte à Robert, comte de Dreux, et Henri, évêque de Beauvais, tous deux frères du roi, qui lui résistent et même attaquent ses places-frontières de Normandie.

Pour se venger de cet évêque guerrier, Henri vient avec une armée assiéger Gerberoy, porte du Beauvaisis. Après de nombreux assauts, il s'en rend maître, renverse ses murailles, mais ne peut s'emparer du donjon, dernier refuge de ses héroïques défenseurs qui « à force de feu et de fumée » l'empêchent de le forcer. Obligé de se retirer, il mit à feu et à sang les villages à l'entour.

Ce deuxième siège de Gerberoy et sa première destruction eut lieu en 1160. Philippe-Auguste fit relever ses murailles.

Le troisième siège est en 1197. Ce même roi sut revenir à temps de la croisade et profiter de l'absence de Richard, qui y était resté, pour reprendre le Vexin. De ces départs vers la Terre Sainte qui « décongestionnaient » la féodalité, bénéficiaient surtout le roi et la bourgeoisie, en héritant de ceux qui y trouvaient souvent la ruine ou la mort.

Mais Richard, dès son retour, envoie son frère Jean sans Terre assiéger Gerberoy. Ici se place une anecdote illustrant d'amusante façon la dualité du rôle de ces évêques-vidames, même secondés par des lieutenants civils.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, avec son archidiacre et le sire de Melle, beau-frère du vidame de Gerberoy, partent délivrer la cité en péril. Ils sont fait prisonniers à Milly et conduits à Rouen, où résidait Richard.

« J'ai pris et je te donne le chantre et le répondant », dit l'un des capitaines.

L'évêque écrivit au Pape pour lui demander d'user de son pouvoir pour le faire libérer. Ce à quoi Célestin II répondit que son aventure n'avait rien d'étonnant, ayant pris le glaive pour étole, la cuirasse pour aube, le casque pour mître et la lance pour bâton pastoral. Il priait cependant Richard de libérer son fils spirituel.

Le roi anglais envoya au pontife la cotte de maille de l'évêque avec le mot biblique des frères de Joseph : « Vois si c'est là ou non la robe de ton fils ! »

Le «Pape répondit : « Il n'est pas mon fils mais le fils de l'Eglise », en ajoutant qu'il s'en remettait pour la rançon à la générosité du roi, car : « est-il plutôt soldat de Mars que du Christ »...

Bientôt la guerre recommenca. Elle reprit encore par, ou plutôt à cause d'une femme, quand, d'Isabelle de France, sa mère, Edouard III réclama, sans souci de notre loi salique, le trône de son grand-père, Philippe le Bel, alors occupé par Philippe VI, neveu du roi.

Les terres anglaises du sud-ouest, reconquises par Philippe-Auguste, avaient été rendues à Henri III par Saint Louis, malgré sa victoire de Taillebourg, en échange du retour définitif de la Normandie et de la Guyenne, mais les Anglais restèrent dans cette dernière province et à Bordeaux.

« Insulaire et maritime, écrit Jacques Bainville, l'Angleterre a toujours dû avoir des possessions au dehors. Nos provinces, dans un temps où le monde était plus étroit, lui tenaient lieu de colonies ; il lui semblait aussi naturel d'être à Bordeaux que plus tard aux Indes. »

Pays d'industrie et de commerce, la France, alors riche et prospère, est à portée de sa main. Aussi l'on peut dire que si l'Angleterre fut un moment une colonie française, avec notre langue et nos mœurs, la France fut longtemps une colonie anglaise.

Amputée de riches provinces, le royaume est encore divisé entre les grands feudataires rivaux : Armagnacs et Bourguignons. Mais ce qui fait sa faiblesse devient sa force, cette dispersion forme sa cohésion ; le patriotisme français s'éveille dans l'amour du sol, défendu pied à pied, au prix du sang, pour rester Français envers et contre tout, et bientôt Jeanne d'Arc en sera le vivant drapeau.

Le nationalisme qui soulève l'âme des peuples, levier puissant pour leur faire rendre toute leur mesure, est peut-être un mot nouveau, mais égal au patriotisme qui unifia les Français.

La lutte continua donc, avec des hauts et des bas. Heureusement qu'en face des deux frères un peu fols, nés de l'union Plantagenêt, il se trouva un Philippe-Auguste pour leur tenir tête. Richard, frappé d'une flèche au siège du château de Chalus, Philippe profita de l'assassina d'Arthur de Bretagne par Jean sans Terre pour le faire juger par les Pairs de France et confisquer ses biens. Le 1er juillet 1204, après 300 ans d'occupation, la France respirait enfin !... La Normandie (et

deux armées, sur le pont vermoulu de l'Epte, qui séparait leurs terres. Mais l'Anglais répondit par la raillerie à cette offre trop chevaleresque.

⁂

Nous voici au seuil de la guerre de Cent ans, faite non pas de batailles continuelles, mais de grandes et continuelles misères pour nos villes et villages dévastés par les bandes de soudards.

L'origine en est connue : « Cherchez la femme », dit le dicton. Celle-ci, Eléonore d'Aquitaine, deux ans après avoir été répudiée par Louis VII de France, que la mort de Suger privait de sages conseils, épousait Henri Plantagenêt, comte d'Anjou, qui héritait peu après de la couronne d'Angleterre, s'agrandissant avec la Normandie de son apanage d'Aquitaine, Guyenne et d'Auvergne.

Le mari français s'était libéré trop vite de son enragée Bordelaise, l'époux anglais la supporta quinze années d'une union fort orageuse. Veuve à soixante-sept ans, Eléonore prit la régence en main ; à soixante-dix-huit, elle va chercher en Espagne sa petite-fille, Blanche de Castille, la future mère de Saint-Louis, pour faire sa paix avec nos rois, en la donnant en mariage à Louis VIII. Puis elle alla finir ses jours dans la célèbre abbaye de Fontevrault, où elle vécut encore quatre ans.

Elle avait déchaîné la guerre en portant son héritage avec sa main au roi anglais (tout le sud-ouest de la France, jusqu'aux Pyrénées). Pour le prendre, celui-ci dut entrer en lutte avec son suzerain de France, ce fut le prologue de cette guerre qui ne devait finir qu'avec Saint Louis.

Louis VII écarta la tenaille qui enserrait ainsi son royaume déjà si morcelé. Repoussé par Raymond, comte de Toulouse, Henri envoie Thibault de Champagne guerroyer pour lui dans le nord ; mais il se heurte à Robert, comte de Dreux, et Henri, évêque de Beauvais, tous deux frères du roi, qui lui résistent et même attaquent ses places-frontières de Normandie.

Pour se venger de cet évêque guerrier, Henri vient avec une armée assiéger Gerberoy, porte du Beauvaisis. Après de nombreux assauts, il s'en rend maître, renverse ses murailles, mais ne peut s'emparer du donjon, dernier refuge de ses héroïques défenseurs qui « à force de feu et de fumée » l'empêchent de le forcer. Obligé de se retirer, il mit à feu et à sang les villages à l'entour.

Ce deuxième siège de Gerberoy et sa première destruction eut lieu en 1160. Philippe-Auguste fit relever ses murailles.

Le troisième siège est en 1197. Ce même roi sut revenir à temps de la croisade et profiter de l'absence de Richard, qui y était resté, pour reprendre le Vexin. De ces départs vers la Terre Sainte qui « décongestionnaient » la féodalité, bénéficiaient surtout le roi et la bourgeoisie, en héritant de ceux qui y trouvaient souvent la ruine ou la mort.

Mais Richard, dès son retour, envoie son frère Jean sans Terre assiéger Gerberoy. Ici se place une anecdote illustrant d'amusante façon la dualité du rôle de ces évêques-vidames, même secondés par des lieutenants civils.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, avec son archidiacre et le sire de Melle, beau-frère du vidame de Gerberoy, partent délivrer la cité en péril. Ils sont fait prisonniers à Milly et conduits à Rouen, où résidait Richard.

« J'ai pris et je te donne le chantre et le répondant », dit l'un des capitaines.

L'évêque écrivit au Pape pour lui demander d'user de son pouvoir pour le faire libérer. Ce à quoi Célestin II répondit que son aventure n'avait rien d'étonnant, ayant pris le glaive pour étole, la cuirasse pour aube, le casque pour mître et la lance pour bâton pastoral. Il priait cependant Richard de libérer son fils spirituel.

Le roi anglais envoya au pontife la cotte de maille de l'évêque avec le mot biblique des frères de Joseph : « Vois si c'est là ou non la robe de ton fils ! »

Le «Pape répondit : « Il n'est pas mon fils mais le fils de l'Eglise », en ajoutant qu'il s'en remettait pour la rançon à la générosité du roi, car : « est-il plutôt soldat de Mars que du Christ »...

Bientôt la guerre recommenca. Elle reprit encore par, ou plutôt à cause d'une femme, quand, d'Isabelle de France, sa mère, Edouard III réclama, sans souci de notre loi salique, le trône de son grand-père, Philippe le Bel, alors occupé par Philippe VI, neveu du roi.

Les terres anglaises du sud-ouest, reconquises par Philippe-Auguste, avaient été rendues à Henri III par Saint Louis, malgré sa victoire de Taillebourg, en échange du retour définitif de la Normandie et de la Guyenne, mais les Anglais restèrent dans cette dernière province et à Bordeaux.

« Insulaire et maritime, écrit Jacques Bainville, l'Angleterre a toujours dû avoir des possessions au dehors. Nos provinces, dans un temps où le monde était plus étroit, lui tenaient lieu de colonies ; il lui semblait aussi naturel d'être à Bordeaux que plus tard aux Indes. »

Pays d'industrie et de commerce, la France, alors riche et prospère, est à portée de sa main. Aussi l'on peut dire que si l'Angleterre fut un moment une colonie française, avec notre langue et nos mœurs, la France fut longtemps une colonie anglaise.

Amputée de riches provinces, le royaume est encore divisé entre les grands feudataires rivaux : Armagnacs et Bourguignons. Mais ce qui fait sa faiblesse devient sa force, cette dispersion forme sa cohésion ; le patriotisme français s'éveille dans l'amour du sol, défendu pied à pied, au prix du sang, pour rester Français envers et contre tout, et bientôt Jeanne d'Arc en sera le vivant drapeau.

Le nationalisme qui soulève l'âme des peuples, levier puissant pour leur faire rendre toute leur mesure, est peut-être un mot nouveau, mais égal au patriotisme qui unifia les Français.

La lutte continua donc, avec des hauts et des bas. Heureusement qu'en face des deux frères un peu fols, nés de l'union Plantagenêt, il se trouva un Philippe-Auguste pour leur tenir tête. Richard, frappé d'une flèche au siège du château de Chalus, Philippe profita de l'assassina d'Arthur de Bretagne par Jean sans Terre pour le faire juger par les Pairs de France et confisquer ses biens. Le 1er juillet 1204, après 300 ans d'occupation, la France respirait enfin !... La Normandie (et

Jeanne unifia les partis divisés et cinq ans plus tard Charles VII, le « bien servi » par de petits moyens et de petites gens, avait su refaire l'ordre et chasser les Anglais. A sa mort, ils ne gardaient plus que Calais comme « pied à terre » et en 1450 la victoire de Formigny allait effacer nos défaites.

⁂

Dans cette longue guerre, que va devenir Gerberoy ? Clé du Beauvaisis et de cette Normandie, berceau de leurs rois, que les Anglais veulent garder à tout prix, c'est un enjeu que chacun se dispute.

En 1428, les Bourguignons s'emparent de la petite ville, brûlent la collégiale et plusieurs maisons. Occupée ensuite par les Anglais, elle est reprise en 1432 par le comte de Clermont qui « ruine la place, dont les habitants ont fui, afin d'ôter tout moyen aux ennemis de la France d'y venir faire retraite ».

En 1436, Beauvais se plaint que les garnisons anglaises (ceux qu'on appelle les « Faux Visages ») de Gerberoy et de Clermont, détroussent les marchands qui leur apportent des vivres.

L'année suivante, la place est retombée entre nos mains, mais prête d'être assiégée et Geoffroy de Belun, neveu de la Hire, qui la commande, écrit « aux maire et pairs de la ville de Beauvais que pour tenir contre les Anglais, on lui induit 4 arbalètes, 2 couleuvrines, du trait, de la poudre et une somme de sel » ; mais Beauvais est si peu fournie elle-même d'engin pour se défendre, qu'on ne put lui envoyer que du sel...

La Hire, après avoir participé à la délivrance d'Orléans, en mai 1429, était revenu à son poste d'avant-garde, étant capitaine général pour le roy de tous les pays au nord de la Seine, et avait choisi Beauvais pour résider. Véritable gouverneur de province, il y fit même frapper monnaie en 1435. Il prit et démolit le château de Breteuil, la forteresse d'Amiens, la ville restant aux Anglais, et projeta ensuite de réparer celui de Gerberoy.

Avec Pothon, seigneur de Xaintrailles, grand écuyer de France, et d'autres compagnons de Jeanne : Renaud de Fontaines, Philippe de la Tour, Guillaume de Flavi, Jacques de Chabanne et cinq cent hommes d'armes, s'ajoutant aux vingt hommes qui en font la garnison habituelle, ils se mettent hâtivement au travail.

C'est que l'ennemi n'est pas loin... A ce moment de Pâques 1435, le comte d'Arundel, lieutenant du duc de Bedfort, est à Gournay, en marche vers le Ponthieu, quand les gens du pays qui tenaient pour les Anglais, l'avertirent des travaux en cours et lui demandèrent de les arrêter. Enchanté de livrer bataille, si vite et si près, il jura : « qu'il ne mettrait chaperon en tête qu'il n'eut défait les vilains de Caux (les Français). Il ne croyait pas si bien dire, car ce fut, en effet, son dernier combat... On dit qu'un fou lui aurait crié aux portes de Rouen : « Allez, allez à la mort ! »

« Le comte d'Arundel, écrit le chanoine Pillet, partit de Gournay après minuit, muni de vivres, artillerie et autres instruments de guerre. Arrivé sur les huit heures du matin, proche de Gerberoy avec une partie de ses gens, ne croyant pas qu'il y eut grand monde pour

lui résister, ni de tels capitaines, il se retrancha et logea en un clos dans un vallon appelé alors la Sarazinière, et depuis le val d'Arundel, près du ruisseau de Tahier, attendant l'autre partie qui venait derrière et, en même temps, il fit mettre cent hommes d'armes assez près de la barrière du château, pour empêcher que les nôtres ne le vinssent assaillir dans son retranchement. »

Dans la citadelle, les chefs de guerre tinrent longtemps conseil sur ce qu'ils devaient faire « dans le péril où ils se voyaient d'être assiégés et enfermés, mais enfin, ayant résolu de combattre les Anglais, quoi qu'en plus grand nombre, ils arrêtèrent que Xaintrailles et Renault de Fontaines iraient à cheval attaquer les ennemis, avec soixante futs de lance, les mieux montées et les plus expérimentées, les autres hommes d'armes, archers et guisarniers à pied, et que les plus faibles seraient laissés pour la garde du fort, et enfin qu'on paraîtrait en petit nombre, afin que les Anglais ne pussent connaître combien ils avaient d'hommes à soutenir. »

Comme ils allaient attaquer, le guet avertit qu'une grande troupe venait du côté de Gournay, suivie d'une autre avec charrois. Ne voulant attendre que toutes ces forces furent réunies « ils firent sortir en diligence avec le moins de bruit et le plus couvertement qu'ils purent leurs gens de pied qui s'en vont attaquer les Anglais ; ils les prennent au dépourvu et chargent si prestement l'avant-garde qu'une partie est taillée en pièce et l'autre s'enfuit ».

Pendant ce temps, la cavalerie, qui empêchait le comte d'Arundel de secourir ses premiers soldats, voyant approcher les troupes qui s'avançaient tranquillement, croyant la place déjà investie, l'attaque « tellement quellement qu'elle les mit en peu de temps en complète vauderoute ; La Hire et ses cavaliers mena battant près de deux lieues, dont il fut fait grand carnage et bon nombre de prisonniers, au lieu nommé les Epinets, près de Laudencourt ».

Revenant de cette poursuite, La Hire voit qu'Arundel tient toujours retranché dans son clos, bordé de haies et défendu de grands pieux de bois, selon l'usage anglais. Il fait descendre une couleuvrine du château, laquelle, au second boulet, l'atteignit à la cheville.

Il fut transporté à Beauvais, où on dut l'amputer du membre blessé. Désespéré de sa défaite, il refusa de se laisser soigner et mourut le 12 juin suivant. Son corps fut déposé dans l'église des Cordeliers, avant d'être transporté plus tard dans la collégiale d'Arundel, désignée par lui pour sa sépulture.

John Fitz Allan, comte d'Arundel, était de l'une des plus grandes familles de Cornouilles. Sa blessure, rapprochée de celle du héros grec, le fit surnommer en Angleterre « l'Achille Anglais ».

Il était à Compiègne avec Suffolk, quand Jeanne d'Arc fut assaillie et faite prisonnière ; les fidèles compagnons qui l'assistaient ce jour-là avaient pris sa revanche avec la leur ! Leurs exploits terminés, ils retournèrent au château achever de le fortifier. C'est peut-être avant ces combats que la Hire, pressé de faire absoudre ses pêchés, les résumait au chapelain : « J'ai fait tout ce que peut faire un honnête homme en temps de guerre ! ».

Les Anglais sont tenaces, c'est une qualité séculaire de leur race qui leur a fait gagner la dernière guerre. Dans celle-ci, Gerberoy

continue d'être pris et repris par les uns et les autres, et ne pas s'en mieux porter. En octobre 1437 c'est leur tour de l'occuper, mais il n'y avait plus qu'une faible garnison. Ils vont y rester onze ans, ravageant tous les pays voisins.

En 1441, un contrat « adventure » entre le roi d'Angleterre et l'un de ses officiers, James d'Ormont, chevalier, capitaine de Gournay et de Gerberoy, ne l'autorise qu'à enrôler 8 % de Français dans ses troupes.

Pour changer de maux, c'est la famine et la peste l'année suivante. Celle-ci fut apportée par une servante de chanoine qui prit le « mauvais air » au village d'Héricourt, et mourut, ainsi que ses deux enfants, son maître, le prêtre qui l'assistait et plusieurs autres personnes. On fit des loges dans le bois de Caumont pour isoler les malades et l'épidémie disparut en quatre mois.

La misère est alors si grande que l'évêque de Beauvais, Jean Jouvenel des Ursins, la décrit au roi dans une « complainte » contre les seigneurs « qui ont à leur suite des soudards étrangers, Ecossais et Lombards, qui ne savent que tuer les pauvres gens sans défense, leur arrachent les dents, font rôtir leurs membres, torturent de pauvres femmes enceintes, enterrent leurs nouveaux-nés ».

En 1449, Charles VII ayant ordonné que la forteresse leur soit enlevée, la noblesse du Beauvaisis, profitant d'une absence momentanée du gouverneur anglais, nommé Jean Harpe, qui, avec une faible escorte, était allé faire visite à son frère Guillaume, gouverneur de Gournay-en-Bray, avec Louis de Soyecourt de Mouy, gouverneur de Beauvais, Pierre de Bouflers, Antoine de Crèvecœur, ancien capitaine bourguignon de Gerberoy, et une foule d'autres nobles des environs, « prinrent d'eschelle le fort château de Gerberoy sur les Anglais qui estoient environ trente combattants, desquels la plus grande partie fust mise à mort » (Mathieu de Courcy, page 41).

« Les Français massacrèrent tous les Anglais qu'ils rencontrèrent dans la ville ; les corps furent jetés dans un puits, à présent bouché qui est hors la porte d'en bas ou de la Chapelle, au bout du plant de Nicolas Testard, sergeant (huissier) qui s'appelle encore aujourd'hui (1670) le « puit des Anglais » (Pillet). « A quoi adjoutez les droits seigneuriaux dus par M. Balthazard du Saulchoy à cause d'une partie de son plant qui relève de l'Hôtel-Dieu, sis hors les portes de Gerberoy à lui adjugé par décret fait sur Nicolas Testard et Barbe Clopin, sa femme. » (Archives de la ville, tiré d'un compte de l'Hôtel-Dieu.)

L'abbé Bouly, pendulisant renommé, a bien retrouvé cette cavité, maçonnée de la largeur ordinaire à l'époque, et son pendule lui donnait la cadence du plomb et de l'argent des armures des hommes d'armes, et des cloches de l'église Saint-Jean que l'on y aurait aussi enfoui plus tard pour les sauver du pillage. Aucune fouille n'a encore été tentée pour les retrouver...

C'est que les sauveurs eux-mêmes avaient parfois la main longue. Ainsi une lettre de cachet de Charles VII ordonne aux habitants de Beauvais de rendre à Boury de Vitrolles, frère de la Hire, qui commandait à Gerberoy, « un crapaudin, le bestial et autres choses, enlevées dans une course faite par les gens du sire de Mouy ».

Cette guerre, qui ressemble à un vrai jeu d'échec où les adversaires plaçent et replaçent leurs pions, voit le roi anglais réclamer à celui de France « qu'il lui soit rendu les trois places du Pont de l'Arche, de Couches et de Gerberoy », sur quoi le roi français fit réponse que « s'il voulait rendre Fougères au duc de Bretagne, son neveu, avec tous les dommages qu'ils y ont fait, il ferait rendre les trois places susdites en les mains du roi d'Angleterre, non autrement ».

1451 marque une étape dans la destinée de la petite ville qui cesse d'être une place frontière, après la « réduction » ou soumission de la Normandie au roi de France.

Mais ce n'est pas encore la fin de ses malheurs qui suivent ceux du temps et des lieux. En 1472, Charles le Téméraire, en guerre contre Louis XI, assiège Beauvais avec ses Bourguignons. Jeanne Hachette illustre les femmes de France en exaltant le courage de ses habitants et repoussant l'ennemi, qui ravage le pays. Songeons est brûlé et presque toutes les maisons de Gerberoy.

LA LIGUE

Gerberoy aura tout vu... les guerres étrangères, civiles, religieuses, les deux plus atroces, avec leur cortège de crimes fratricides ; les catholiques font appel aux Espagnols des Flandres voisines, les protestants aux Anglais et aux Allemands. Le cardinal de Chatillon, évêque de Beauvais et frère de l'amiral de Coligny, dont la famille était à la tête de la Réforme, s'y rallia aussi et se retira en Angleterre. Vidame de Gerberoy, il avait fait restaurer le château et l'on pouvait voir encore, au XVII[e] siècle, ses armes gravées sur la porte.

La Fontaine a écrit : « La sage dit selon les gens Vive le Roi, vive la Ligue ! ». Sans avoir eu même le temps de choisir, les pauvres Gerboréens, toujours fidèles au roi légitime, furent en but aux sévices de la Ligue.

Cinq jours après la mort d'Henri III, le 5 août 1589, un capitaine huguenot, le sieur de Fouquerolles, venu de Pontoise, avec cent hommes d'armes, s'approcha seul de la porte Notre-Dame, et cria à la sentinelle qu'il avait une lettre pressée d'un gentilhomme du pays pour le juge de la ville. Il lui fut répondu qu'étant une heure après minuit on ne pouvait ouvrir la porte, mais qu'il pouvait passer dessous son papier. Ce ne fut pas une missive, mais un pétard qu'il y glissa pour la faire sauter et livrer passage à sa troupe. Le pont-levis du château n'étant pas levé elle put y pénétrer, tuant et blessant la garnison et de nombreux habitants.

Deux chanoines, refusant de crier « Vive le Roi de Navare ! », furent battus et blessés, l'église pillée. Moyennant une rançon de 1.400 livres, empruntés à Beauvais, on put racheter au moins les vases sacrés et se libérer de la bande huguenotte qui achevait de la ruiner.

En septembre, les Ligueurs, avec Mayenne, prennent et saccagent Gournay qu'il vont occuper avec Beauvais, dont ils chassent l'évêque, Etienne Fumé, qu'ils suspectent d'hérésie. Ils prennent aussi Gerberoy

et le laissent en garde aux fanatiques Beauvaisiens. Le Livre d'Or du canton de Songeons donne le compte rendu de la réception par le duc de Mayenne lui-même, de François Bigant, seigneur de Beauvais, comme gouverneur de la ville de Gerberoy, alors en l'obédience de l'Union. Un descendant du dit François Bigant, serait l'auteur de la peinture de Gerberoy, en 1589.

Bientôt survient un autre Ligueur, Guillaume, seigneur de Hodenc, qui s'en empare en mai 1590, chaque chef de troupe agissant pour son propre compte en ces temps troublés, et le garde un an, en ruinant encore les habitants.

HENRI IV

Une des gloires de Gerberoy fut le séjour, un peu forcé, du Béarnais en ses murs, qu'il avait fait reprendre par le maréchal de Byron, en 1591, et confié au sieur de Mouy, pour fortifier de nouveau place et citadelle, avec l'aide de la noblesse du Beauvaisis.

Le 4 septembre 1592, Henri IV assiégeant Rouen, les Ligueurs, ayant à leur tête les ducs de Mayenne et de Parme, se portèrent au secours de la ville. Le roi alla au-devant d'eux jusqu'auprès d'Aumale où son parti, inférieur en nombre, fut défait, et lui-même reçut un coup d'arquebuse... mal placé, qu'amortit un peu l'arçon de la selle, mais le mit assez mal en point.

Il se fit panser sommairement dans le bois où sa troupe s'était ralliée et, voyant que sa plaie n'était pas profonde, décida d'aller à Gerberoy, qu'il avait déjà visité l'année passée en allant prendre Gournay. Il y coucha le lendemain dans la maison (qui existe encore) du lieutenant général, le sieur de Briqueville, pour y attendre sa guérison et faire reposer ses hommes d'armes, logés à l'entour.

Or, le duc de Parme, ayant eu vent de la présence du roi en ce lieu, et su qu'il était blessé, sinon mort, voulut s'en assurer et envoya un trompette, sous prétexte de négocier la liberté de prisonniers.

Le Béarnais était trop rusé pour ne pas éventer le piège. Si le duc connaissait sa blessure, il pourrait tenter de l'enlever et la garnison n'était pas de force à le défendre. Il donna ordre que tous ses gens fussent en état et son cheval prêt, sur lequel il monta (on n'ose pas dire sauta) en selle dès que le trompette fut aux portes de la ville, et lui donna ainsi audience. Le messager pu rapporter au duc que le roi se portait bien. Mais dès qu'il fut parti, Henri se remit au lit. Quelques jours après il repartait pour Dieppe, avec le baron de Biron et le duc de Nevers, ses compagnons.

Gerberoy resta fidèle à celui qui était venu un jour y chercher asile, aussi fut-il encore en but aux persécutions des Beauvaisiens. C'est qu'avec les bourgs de Bresles et de Mouy, il pouvait arrêter de trois côtés le ravitaillement de Beauvais, qui s'en vengea en faisant prisonnier, dans une escarmouche, le gouverneur M. de Mouy.

Le roi, apprenant la chose, et pour libérer son lieutenant, ratifia la demande de rançon, en espèce la destruction de la place-forte, qui

serait livrée aux Ligueurs, ainsi que Bresles, mais avec toute sauvegarde pour les habitants.

Le 20 octobre 1592 fut signée, au camp de Chauny, cette désastreuse convention entre le sieur de Buel, commandant la garnison, les Gerboréens et « Messieurs de Beauvais ».

Deux jours plus tard survinrent les démolisseurs. Le jeudi 22 octobre, le sieur B..., assisté du capitaine La Tour, et d'un grand nombre de soldats (un seul habitant en avait logé trente), mirent la ville et le château en ruines. Non content d'en avoir abattu les tours, les murailles et les avant-murs et fait plusieurs brèches en ceux-ci, avoir rompu l'auditoire où se tenait la justice, brûlé les sièges et les livres des contributions, ils prirent les meubles des habitants, saccageant ceux qu'ils ne pouvaient emporter, enlevèrent les chaines des pont-levis, les ferrures et serrures des portes comme celles des barrières et du pont du château, et même des planches dont il était bâti. Enfin, ils emmenèrent les habitants, rançonnant sans pitié ceux qu'ils laissaient, leur faisant payer en une fois l'impôt de la taille qu'ils devaient pour deux années et avaient déjà versé aux officiers du roi. Ils les mirent dans la prison de Beauvais, d'où ils ne purent sortir que longtemps après, et grâce au duc de Mayenne.

La grande ville, jalouse des privilèges de la petite, prenait sa revanche. Elle continua... Une seconde fois les soudards revinrent, amenant plus de cinq cent paysans, qu'ils obligèrent à démolir jusqu'aux fondations. Exposés aux insultes des hommes d'armes et aux pilages des voleurs, de nouveaux habitants quittèrent la pauvre cité.

Un an passa encore. Les Gerboréens, qui étaient restés ou peu à peu revenus, étaient accablés d'impôts par les Ligueurs de Beauvais qui, de plus, dirigeaient sur eux tout le passage des troupes traversant le Beauvaisis. Le 4 juillet 1594, ces gens de sac et de cordes, six cent cuirasses, tant espagnoles que françaises, mirent tout à feu et à sang, profanant l'église, emportant ce qui pouvait rester après tant de pillages successifs « jusqu'aux maillots des enfants et les cendres des feux », dit la Chronique.

Ils tuèrent, brûlèrent, démolirent. Dépouillé de ses vêtements, ils exposèrent, sur la place, aux railleries de la soldatesque, noble homme Etienne de Limmermont, vieux chanoine de 90 ans.

Bien qu'accusant les Gerboréens d'être des huguenots, qu'ils avaient reçu ordre de faire tous périr, ils tirèrent eux-mêmes des coups d'arquebuse sur les saintes images, dont l'un « au col de Sainte Perpétue et enlevèrent le Saint Ciboire et les Saintes Huiles ».

En novembre de cette même année terrible, des soldats Beauvaisiens y logeaient quelques jours ; l'un d'eux, en passant près de la porte Notre-Dame, trouva plaisant de jeter un tison de paille dans la maison d'Hélie de Largilière, laquelle brûla, avec treize autres du voisinage et l'Hôtel-Dieu, dont les greniers contenaient tous les grains de la récolte ; perte évaluée à plus de trois mille écus. Mais pour cette fois justice fut faite et l'incendiaire pendu à Amiens, où son corps fut brûlé sur le marché.

La série des malheurs n'était pas close. En 1597 une nouvelle épidémie de peste fit reléguer encore dans les bois de Caumont, dans des loges faites à la hâte, ceux qui en étaient atteint.

Le 16 mai 1611, un terrible incendie et qui dura deux jours, allumé par quelques fagots brûlant dans une grange, détruisit dix-sept maisons autour de la porte Saint-Martin, depuis la collégiale jusqu'au puit des Anglais, près d'un quart de la ville. Il y en eut trois autres, en 1651, 1673 et 1694.

Aussi, lorsque Cambry visita Gerberoy à cette époque, il pouvait écrire : « Je ne sais s'il existe une cité qui présente un tableau plus déplorable de malchance de toute espèce que cet infortuné château de Gerberoy ; son église détruite, ses maisons démolies, inhabitées, ne se relèveront sans doute plus. Elle ressemble à ces vieillards que le sort a toujours poursuivis et qui n'entreront dans le repos que par la mort et le néant. »

Mais, encore une fois, les Gerboréens relèvent les murs, rétablissent les portes. Celle de Wambez est achevée en 1610, celle de Songeons ou Saint-Martin ne le sera qu'en 1624.

Enfin, Henri IV, malgré les soucis que lui causait la conquête de son royaume, n'oubliait pas la cité qui l'avait accueilli et protégé aux mauvais jours et, touché de ses malheurs, il lui envoya une lettre de sauvegarde avec l'exemption de logements militaires.

« A tous nos lieutenants généraux, gouverneurs de nos provinces, maréchaux de France, mestres de camps, colonels, capitaines, chefs et conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, de quelques langues et nations qu'ils soient, maréchaux des logis, fourriers, commis d'iceux à faire les logis et départements de nos dits gens de guerre et tous autres qu'il appartiendra, Salut.

« Désirant gratifier et favorablement traiter nos chers et bien amez les habitants de Gerberoy, en considération des grandes pertes et ruines par eux souffertes tant au démantellement fait dudit Gerberoy par nos ennemis rebelles que par le sac et pillage de leurs biens et moiens, tant par la garnison, Espagnole de Beauvais qu'autres. Nous vous défendons et très expressément enjoignons que n'ayez à loger, ne souffrir loger aucun de nos dits gens de guerre audit lieu de Gerberoy, ne en iciluy, prendre, enlever aucun bien, meuble, bled, vins, foins, avoines, paille, chevaux, vaches, moutons, ne autre chose quelconque, sans le gré et consentement desdits habitants, leurs femmes, famille et serviteurs, d'autant que par ces présentes, nous avons le tout pris et nous prenons et mettons en notre protection et sauvegarde spéciale, en signe de quoy leur avons permis et permettons faire mettre et apposer nos armoiries et panonceaux bâtons royaux ès lieux plus éminents de ladite ville, et ou aucun seraient si osez et hardis que de contrevenir à cette notre présente sauvegarde : Mandons au premier prévost de nos chers et bien amez cousins les maréchaux de France, d'en faire telle et si regoureuse punition qu'elle serve d'exemple à tous autres. Car tel est notre plaisir.

« Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 26 jour de novembre 1595.

HENRY.

Par le Roy Potier.

(parchemin scellé en Placart de cire rouge.)

En passant dans le voisinage, le bon roi ne manquait jamais de s'arrêter en sa ville, comme à son retour du siège de la Fère, où il y

demanda à boire. Son Echanson lui présenta une coupe de vin que Gerberoy venait de lui offrir, après en avoir goûté lui-même pour ôter tout soupçon de perfidie à l'égard du souverain. Mais Henri prit la coupe « et par gayté » la répandit sur la tête du nommé Dalpilière, l'un des habitants, et lui commanda de lui verser du vin de la bouteille qu'il avait en main. Se tournant vers son échanson il lui dit en riant : « A quoi bon cette cérémonie, il n'y a rien à craindre ici ! ».

La preuve de leur fidélité au roi n'était en effet plus à faire...

En 1636, la Picardie est envahie par les Espagnols. Louis XIII, venant de leur reprendre Corbie, traversa la Chapelle-sous-Gerberoy, le 16 août 1638, où le lieutenant général du vidamé, Pierre Aubert, vint le haranguer à la tête des principaux habitants et le prier de les honorer de sa visite, ce que le roi promit pour la prochaine occasion. Celle-ci se trouva l'année suivante, quand le roi alla assiéger Hesdin, sur la frontière de Picardie.

Le 27 mai 1639, sur les heures du soir, il fit son entrée à Gerberoy. Le lieutenant général, assisté du corps de justice, vint au-devant de lui aux portes de la vile et lui en présenta les clefs dans un bassin.

Sa harangue fut suivie de celle du Doyen, entouré de son chapitre, lequel conduisit ensuite le Souverain par les rues jonchées de fleurs et de verdure, sous le carillon des cloches et les cris de « Vive le Roy » à la maison du sieur Brisset, où il devait loger.

A peine descendu de carosse, le roi vit plusieurs dames se jeter à ses genoux et lui demander, par l'entremise du lieutenant Aubert, la grâce de cinq nobles accusés d'homicides et venus volontairement à la prison, par ce qui était coutume royale, lors des joyeuses entrées dans leurs bonnes villes...

Le roi commença par exprimer son étonnement que celle-ci posséda ce titre, vue sa surface réduite, et remit sa décision au lendemain. Elle fut favorable, quand on lui eut prouvé les nombreux privilèges accordés par ses ancêtres, y compris la libération d'autres prisonniers et la singulière affection du roi Henri, son père, pour ses fidèles Gerboréens.

Le Chapitre le vint quérir en grande pompe pour l'amener à la Collégiale, où fut dite une messe basse. Les chantres exécutèrent en faux-bourdon l'Extaudiat, sur le désir du roi, qui fit avec eux sa partie, bien qu'il eut amené sa musique avec lui.

Après déjeuner, il s'en alla pour dîner à Sarcus, puis vers les Pays-Bas. A cette occasion une vieille femme, Mariette Delargilière, disait son bonheur d'avoir déjà vu passer trois souverains dans ces murs : Charles IX, Henri III et Henri IV.

Après Louis XIII vint son ministre, Richelieu. Le 27 mai 1641, « en allant sur les frontières, il logea au lieu du Roy, où le Chapitre, en surplis, vint lui faire la révérence » et le chanoine Auxcouteaux, docteur en théologie, le harangua, en l'absence du doyen.

Le lendemain, le cardinal entendit la messe à la Collégiale, où il fut reçu à la porte avec le cérémonial voulu.

On remarqua son air pensif durant l'office, et l'on pensa qu'il était dû aux soucis que lui causaient la guerre en cours, et la bataille qu'allait livrer le maréchal de Châtillon à l'armée des Princes, où devait périr le comte de Soissons.

LES CHANOINES

La Collégiale de Gerberoy fut peut-être aussi célèbre que son vidamé. On appelait ainsi certains lieux où l'importance et la fréquence du culte, rappelant ceux des cathédrales, exigeaient un plus nombreux clergé ; certains possédaient même des droits épiscopaux.

Avant les chanoines, il y eut les moines, institués par Diodore et Flavien, patriarche d'Antioche, pour chanter en deux chœurs alternatifs les psaumes de David, partagés en versets qu'ils devaient réciter chaque jours, à l'heure où les fidèles avaient coutume de s'assembler pour prier.

Ces moines furent répandus en Occident par Saint Ambroise. Quelques-uns, devenus évêques, conservèrent auprès d'eux leurs compagnons, qui formèrent un clergé particulier, suivant leur ancienne règle de vie, et devinrent bientôt des chanoines.

L'étymologie de ce mot dérive de « canon », soit parce que ceux qui étaient attachés au service de l'Eglise étaient appelés « canonici », ou que leur vie fut soumise à ces mêmes « canons », soit à cause des revenus, ou « canon », qu'ils percevaient sur les produits du culte.

Le régime canonial proprement dit date du VIII[e] siècle ; il est attribué à Chrodegang, évêque de Metz, et fut sanctionné par divers conciles, dont ceux de Mayence et de Tours, qui précisèrent ses règlements :

« Qu'ils vivront régulièrement et canoniquement, gardant la doctrine du Saint Père.

« Que chaque jour, au matin, ils seront tenus d'aller entendre la leçon et apprendre ce qui leur sera commandé.

« Qu'étant à table, ils entendront la lecture qui s'y fera et rendront l'obéissance à leurs maîtres, comme les canons les y obligent, sans toutefois être tenus à faire des vœux solennels.

« Qu'en chaque évêché ils vivront en commun et dormiront en un même dortoir, là où ils en auront la facilité.

« Qu'ils ne feront aucune chose sans la permission de l'Evêque ou de leur supérieur. »

A l'origine, ils vivaient séparément ; c'est en voyant l'inconvénient de cette coutume, que Saint Ambroise de Milan, et Saint Martin de Tours, voulurent leur imposer la vie commune et même, Saint Augustin, la communauté des biens. La règle de Chrodegang, établie pour les chanoines et les chanoinesses, les obligeaient au vœu de chasteté et d'obéissance, mais non de pauvreté ; ils jouissaient, en viager, de leur fortune, qui faisait retour à leur mort au Chapitre, sauf les biens meubles, dont ils pouvaient disposer à leur gré.

Les chanoines étaient nommés par le roi, l'évêque, le seigneur du lieu ou leur propre doyen. Eux-mêmes élisaient leurs officiers, prévôts, doyens, custades ou trésoriers, celleriers, chantres, écolâtres...

Le Chapitre se composait de « capitulants » qui devaient être prêtres, diacres ou sous-diacres ; seuls, ils avaient droit aux suffrages et hauts sièges du chœur. Des « expectants » qui possédaient bien le titre mais non les prébendes. Des « forains » dont la chanoinie était desservie par des vicaires à leurs gages. Des « chanoines damoisels » sans ordres, ni voix au chapitre ; ils pouvaient posséder un canonnat, à dix ans dans les collégiales, à quatorze dans les cathédrales, à condition de recevoir le sous-diaconat quand ils en auraient l'âge.

Enfin, certains chapitres donnaient à des laïques le titre de « chanoine ad honores » transmissibles à leurs héritiers, d'où celui de « chanoine honoraire ou héréditaire ». Le roi de France l'était de plusieurs églises du royaume.

Nombreux et richement dotés, ces chapitres formaient une sorte d'aristocratie dans le clergé, au-dessous de l'évêque, élu par leurs votes, mais au-dessus de tous les autres clercs, ayant même droit de préséance sur les abbés crossés et mitrés.

Leurs biens, en dehors de leurs revenus personnels, provenaient des dotations de leurs bienfaiteurs et fondateurs. La règle de Chrodegang mettait tout en commun, mais bientôt cloître, réfectoir et dortoir furent abandonnés par les chanoines qui n'avaient plus le tempérament monastique, et jugeaient suffisant de résider auprès de leur église.

Pour le partage des revenus en nature, ils firent remettre à chacun, sous le nom de « distribution », ce qu'ils devaient consommer en commun et diviser entre eux les revenus des fonds de terre et des fruits, connus sous le nom de prébendes et de semi-prébendes, pour les chapelains qui les aidaient ou les remplaçaient.

Finalement, leurs obligations furent réduites à résider auprès du Chapitre, assister aux offices et à l'assemblée dominicale.

Bientôt il ne resta que les apparences du règlement primitif ; leur vie n'expliquait plus les privilèges dont ils jouissaient et ceci motiva la réputation, injustifiée de nos jours, dont ils furent alors justifiables...

« Mener une vie de chanoine... En avoir la mine... Gras comme un chanoine », étaient locutions populaires courantes. Boileau leur a consacré trois lignes de vers :

« Ces pieux fainéants faisaient chanter matînes
« Veillaient à bien dîner et laissaient en leur lieu
« A des chantres gagés le soin de prier Dieu. »

Enfin, plaisanterie satirique et macabre, on alla jusqu'à nommer les condamnés à mort « les Chanoines de Monte à Regret » et la guillotine l'abbaye de même nom...

Leur esprit d'orgueil dépassait alors la mesure du possible ! Certains Chapitres nobles exigeaient de leurs membres seize quartiers de noblesse, en ligne paternelle et maternelle (ce que demandait encore à ses chanoinesses celui de Sainte Anne de Bavière). L'on vit les chanoines de Lyon prétendre que leur noblesse les dispensait de s'agenouiller à l'élévation de l'hostie... La Sorbonne condamna cette prétention, comme arrogante et scandaleuse ; mais les chanoines se pourvurent devant le conseil, contestant la jurisprudence de la faculté

sur leur chapitre et, par un arrêt du 15 août 1555, le conseil cassa la censure de la Sorbonne.

Il fallut encore un arrêt du Parlement de Paris, en 1654, et de celui de Provence, en 1663, pour leur interdire les modes des gens du monde, sous peine du retrait de leurs prébendes...

Supprimés à la Révolution, qui confisqua leurs biens, les chanoines furent rétablis par le Concordat, qui fixa leur nombre à une quinzaine par cathédrale. Ils y ont repris leur rôle initial d'entourage de l'Evêque et du chant des heures canoniales, seuls restes de leurs privilèges séculaires...

A GERBEROY

De leur fin, revenons à leurs débuts en France... et à Gerberoy. Ils commencèrent dans notre pays sous Charles Martel, quand le désordre causé par la décadence Mérovingienne amena les évêques à donner au clergé une plus solide armature, en le rassemblant sous la direction d'un archiprêtre dans les cathédrales et d'un abbé dans les monastères. Ils la gardèrent pendant deux siècles ; ce n'est que sous Hughes Capet que ces chanoines commencèrent à quitter la vie commune et régulière.

C'est vers cette époque que le vidame Francon fonda la Collégiale de Gerberoy. Il choisit avec soin onze religieux « jugés dignes d'attirer sur lui et sa famille les bénédictions du ciel ».

Un trésorier dirigeait les cérémonies et les enfants de chœur ; il gardait aussi les archives et s'occupait des réparations ; ce fut la première charge pendant un siècle, jusqu'à l'institution d'un Doyen, en 1072, par l'évêque Guy, qui porta aussi le nombre des bénéfices à vingt-cinq, et pendant de nombreux siècles, jusqu'à Azincourt, avec les seuls arrêts dus aux malheurs des temps, les louanges du Seigneur s'élevèrent sous ses voûtes...

Le Chapitre Collégiale de Saint Pierre avait ses armoiries, représentant, sur un fond d'azur, Saint Pierre tenant d'une main les clefs du Paradis, l'autre soutenant l'Evangile posé sur ses genoux. Celles de la ville furent données en la même année 1698, en brevet établi par d'Hozier, conseiller du Roi et garde des armoiries générales.

De ses richesses, un Cartulaire du Chapitre de 1150 à 1300 indique les dons, acquisitions, fonds, rentes, écus et domaines qu'il possédait ; il y avait de nombreuses redevances en muids de blé, froment, avoine, sur des moulins, fermes et abbayes du voisinage, provenant d'aumônes et fondations, faites par les fidèles au cours des siècles.

Ainsi Jean Martel, prêtre de Beauvais, laissa le revenu de ses biens à payer au desservant d'une messe par jour dite à son intention.

« En 1425, Demoiselle Heremburge de Caulière, femme de Pierre du Bus, luy quitta son fief, sis au Bois Aubert, à la charge des chanoines de lui dire tous les ans une messe du Saint Esprit et, après son décès, trois Obit, de quatre mois en quatre mois. »

Louis II, vidame, vers 1170, y fonda une messe annuelle, dite le mardi avant les Cendres, pour sa femme.

Le roi Saint Louis remit au Chapitre le leg qu'un chanoine de Gerberoy, Henri de Sillenoy, avait donné pour y célébrer l'anniversaire de Louis VIII, son père.

La plupart des religieux étaient propriétaires de leurs maisons ou « masures ». Près de mourir et n'ayant pas d'héritier direct, ils la faisaient vendre « aux enchères » du chanoine le plus généreux, et l'argent de la « vendition » était attribué aux obits et messes anniversaires pour eux. Ainsi fit Hémeric, en l'an 1200.

Nous voyons encore le Doyen Aubert mettre ordre à ses affaires spirituelles et temporelles, avant de partir pour la croisade contre les Albigeois.

De généreux dons s'ajoutaient au reste. Tels, en 1175, ceux de Pierre, vidame, et de Julienne, son épouse, leur donnant pour assurer leur chauffage, une partie des bois de Caumont. Ce même Pierre remit aussi de grands biens à la léproserie Saint Lazare, près de Beauvais, qu'il visita avec son épouse en la fête de l'Epiphanie, qui était dans le temps de la trêve de Dieu, et lui laissait répit contre le comte de Gournay, Neufmarché, et autres lieux frontières.

Les prébendes formaient une somme considérable, mais que les chanoines ne touchaient qu'après un an de résidence. On peut voir aux archives de Beauvais un état de leur budget, en 1790. Le revenu de la Collégiale s'élevait à 24.064 livres. Chacun des seize prébendiers avait 1.481 livres par an et le doyen en touchait le double. Les 4.808 livres restant allaient aux chapelains, avec quarante muids de blé et autant d'avoine ; aux quatre chantres, avec aussi blé et avoine, et aux diacres, sous-diacres, officiers de chœurs, enfants de chœurs et sonneurs.

Parmi ses biens, le Chapitre possédait le joli moulin, aux murs épais, fortifié par les deux tourelles d'angles à encorbellement et meurtrières, destiné à défendre le passage du gué, que l'on peut voir encore au pied de la colline.

En face s'élève une ferme en brique rose, du XVI[e] siècle, fief de l'abbaye du Tréport, aux « jolies fenêtres à meneaux cruciformes et un pignon à gradins », peut-être celui du « Traversier », avant que ne fut mis le pont, le premier, dit-on, qui eut été construit sur le Thérain et qu'une vieille gravure montre, précédé et suivi d'une route bordée de grands arbres.

Ce pont était le bien du vidame. Il y jouissait du droit de travers (passage) pour ceux qui venaient d'Abbeville, Amiens ou autres lieux de Picardie, pour aller vers Rouen. En 1451, le dénombrement de ses droits au Roi de France indique : « Un bœuf, une vache et un pourcel, doibt un demi de travers. Item une brebie blanche, chèvre et bouc, doibt pour passer une poitevine, et si une brebie est noire, une obole. Cheval et jument, deux deniers, et si il a les quatre pieds blancs, il ne doibt rien. »

Les chanoines avaient le droit de pêche sur cette rivière, très poissonneuse.

De l'autre côté du Thérain, à gauche de la route de Songeons à Beauvais, sur le territoire de la Chapelle, mais dépendant du Chapitre

s'élevait la Maladrerie, au lieudit « Le Champ-des-Malades ». C'était l'une de ces deux mille léproseries du royaume, composée de cabanes couvertes de chaume et d'un puits, auprès d'une chapelle au titre de Sainte Madeleine ; le tout ceinturé de murs, selon les ordonnances de Charlemagne et Philippe-Auguste.

Dès qu'un homme ou femme était suspecté de lèpre, l'official diocésain le faisait examiner par des médecins expérimentés et, quand le mal était duement constaté, on prononçait alors la séparation du reste de la société... Le jugement était prononcé au prône de l'église paroissiale et, le dimanche suivant, le lépreux était conduit en procession à la cabane qu'on lui avait préparée.

En 1463, n'ayant plus de lépreux à la Maladrerie, l'évêque de Beauvais en affecta les biens et revenus à la maison hospitalière de Gerberoy, dont il était seigneur, et nommait l'administrateur. On y donnait souvent des secours à domicile aux femmes, « pour les aider à travailler » (ce que l'on commence à faire aujourd'hui !...). Cet Hôtel-Dieu comprenait une grande maison et une Chapelle, « situés près des fossez du château ».

En 1574, il ne restait sur « le Champ-des-Malades » que les ruines de sa petite chapelle, près du puit. En 1885, un laboureur y mit au jour « un squelette entier » et plus tard trois autres superposés, dans ce qu'on suppose être une dépendance du lieu.

Parmi les privilèges des chanoines figurait celui d'avoir un four à pain dans leur fournil. Ainsi le four ayant été abattu dans la maison du curé Jean de Braine, le commandant du château permit au doyen et chanoines de le rebâtir.

Sous Philippe de Dreux, par un acte de 1195, ils obtinrent la confirmation de leurs revenus et privilèges (entre autres, droits de Tonlieu et de censive). On voit que le Chapitre possédait alors les églises d'Haussez, Courcelles, Rançon, Saint-Samson, Héricourt, Hécourt, Sully, Ernemont, Loueuse, Rotangy, Wambez, La Chapelle, La Rue-Saint-Pierre, Canny, Omécourt, Saint-Denis, Therdonne, et de nombreuses propriétés et redevances dans un grand nombre d'autres lieux.

Le 25 août 1507 furent lues, accordées et signées les « Coutumes locales du Vidamé », rédigées en 21 chapitres et 136 articles, en présence du représentant du clergé, de la noblesse et du tiers état, des 560 fiefs et arrière-fiefs du vidamé, réunion miniature des Etats Généraux, présidée par Maître Guillaume Choffart, licencié ès lois, bachelier en décret, bailli de Beauvais et de Gerberoy. Jean des Courtils, seigneur de Cuy et du Quesnoy, qui jouissait de l'estime générale, fut choisi comme commissaire de cette assemblée.

Dans ce livre, les articles 64 et 70 notent « le douaire coutumier » accordant aux femmes, à leur mariage « moitié en usufruit, présent et futur, et préfix sur telles sommes en héritage, en cas de veuvage ». Souci louable et humanitaire des légistes du vidamé et que rappelle, à Vrocourt, le lieudit « Le Douaire ».

Lorsqu'un seigneur passait de vie à trépas, le « droit le litre » faisait peindre une ceinture noire, décorée d'armoiries à une certaine

hauteur de l'intérieur des églises. Supprimé à la Révolution, les traces de cette coutume se voyait encore sur celles de Vrocourt, d'Escames et Crillon. Le 27 mars 1643, un officier de justice du Chapitre de Gerberoy s'opposait « que soit peint ce litre sur l'église de la Chapelle, à la mort de la marquise de Saint Rémy, dame de Songeons, son mari n'ayant qu'un bail amphythéotique de la ferme de l'abbaye du Tréport et qu'il n'en est pas le propriétaire haut-justicier ».

Le Chapitre défendait jalousement ses privilèges, tels : de ne pas payer le droit de visite de l'évêque, n'être pas obligé à celle de l'archidiacre, et de ne pas se rendre au synode, droits accordés par Guy, évêque de Beauvais en 1072, confirmés par Philippe de Dreux et par les Papes Anastase, en 1153, Alexandre, Innocent, et Grégoire, en 1271, quand celui-ci était à Lyon.

Depuis sa fondation, et surtout 1165, il pouvait exercer la justice totale du vidamé depuis la veille de la Saint Pierre, en juin, à nonne (midi) jusqu'au couvre-feu du lendemain « jour faillé » (férié). Voici ce qu'en raconte le chanoine Yves de la Fraye : « Le bailli, procureur fiscal, les greffiers du chapitre, en robbe, accompagnés de leurs sergents et garde-bois, vont dans l'audience du vidamé prendre possession de la chaire du juge, où ils jugent des causes si le cas échoient, condamnent à l'amende. A cette heure de midi, sont obligés de leur remettre les clés en main, le géolier de la prison de l'Evêque, comme le greffier du vidamé celles de l'audience, le portier celles de la ville, et le meusnier celles du moulin de la Chapelle ». Ils exigeaient aussi que leur fut remis « les claves, scel et contresel dudit baillage, l'aulne et estallon reformés, mesures à grain, un carteron, le quartier et la carte à mesurer le blé et autres graines, une pinte chopine ». (Il y avait une mesure à grain, appelée le quartier de Gerberoy, qui était de bois garny de cercles de fer marqué de la figure d'une clef, appelée la Claue.)

Il est dit au Répertoire des biens, droits et revenus du Chapitre (année 1388) et par donation des anciens vidames, qu'il s'est toujours maintenu en l'exercice de sa Haute, Moyenne et Basse justice par tous ses fiefs (et il en possédait plus de quarante), malgré que les officiers du vidamé ont, de tout temps, tâché de l'abaisser ou de le démembrer.

Ainsi nous lisons : « Considéré que le Chapître est en possession d'avoir pour le tout en sa lettre et juridiction, luy sera rendu le nommé Jean des Montier, demeurant à Escames, hoste et justiciable de leur église, détenu prisonnier par le châtelain, pour avoir battu à sang un nommé Jean de Largilière, d'Hennecourt, et parce qu'il a amendé son délit et satisfait à partie par devant le Bailly du Chapître, après huit jours de prison. »

Une sentence de ce Bailly décrète encore qu'un nommé Gillet, dit « Bon Gillet », est condamné à être pendu et étranglé « tant que mort s'ensuive » à la justice patibulaire du même Chapitre, par l'exécuteur de la Haute Justice de laquelle le criminel ayant appelé au Parlement la Cour le renvoya au dit Bailly au même état, cependant ordonna que les témoins seraient plus amplement interrogés, recollés et confrontés,

pour ce fait être par le dit Bailly ordonné et procédé en outre comme de raison. »

Des lettres de rémission étaient souvent accordées ; on voit celle de Reynaude, femme de Jehan Largillière, emprisonnée à Gerberoy, par ordre de justice de l'évêque pour avoir volé, entre autre, une tasse de cuir et une cotte de drap doublée de bougueran.

Ce voisinage de deux justices et seigneureries rivales amenait parfois luttes et conflit ; l'une, en 1427, sur le droit de juridiction totale du vidamé, fut portée au Parlement de Paris, par devant Henri VI, roi de France et d'Angleterre, et l'autre, en 1684, opposait le lieutenant du vidamé au Chapître pour ne pas allumer le feu, dit de Saint-Jean, à cause de la sécheresse du vent et de la proximité des chaumières. C'est que, depuis 1660, le Doyen avait le privilège d'allumer lui-même ce feu la veille de la fête du Saint ; il entonnait alors de « Te Deum », l'on chantait autour des fagots embrasés, les trois hymnes de Saint Jean et les cantiques du Benedicite, en revenant à l'église.

Chapître ou vidamé, ces justices semblent hérité de celles des anciens Druides, que Jules César disait les seuls juges des différents de la nation.

Les cas en appel venaient d'ailleurs au vidame. Plus tard, à côté du châtelain, il y eut un bailli, licencié en droit, qui pouvait ainsi l'éclairer dans les cas trop litigieux. Le Coutumier de Picardie, contenant celui de Gerberoy, rédigé en 1507, possédait vingt pages en in-folio de deux colonnes.

Cette juridiction dépendait d'abord « neuëment et sans moyens » du Parlement de Paris, mais, en 1560, pour écourter les procès, qui jonglaient de siège en siège, ils furent soumis à celle du bailli du comté.

Celle du vidamé comprenait un lieutenant général, un procureur fiscal, un lieutenant particulier, un greffier, cinq avocats, deux notaires, quatre procureurs. Il y avait aussi un châtelain, qui fut supprimé aux Etats d'Orléans, en 1560.

La justice avait un second siège à la chaussée Saint Nicolas de Beauvais, pour les rivages éloignés, et une prévôté à Sorcy-St-Paul. Le vidamé avait aussi une juridiction spéciale pour les eaux et forêts.

On peut juger de l'importance des légistes de Gerberoy, par le testament d'André Douplière, lieutenant particulier dudit baillage et vidamé, demandant que son corps soit porté en ladite église, par cinq ou six des avocats et procureurs, ses confrères, avec douze torches de cire blanche.

Le dernier acte de haute justice est l'exécution, en 1784, d'un nommé Jean Loriot « déclaré dûment atteint et convaincu d'avoir, le dimanche 13 juin 1784, sur la 9 ou 10 heures du soir, maltraité le nommé Jacques Houpin, dit « Tapette », et de lui avoir porté des coups avec excès au point que le dit Houpin est resté mort sur place, pour réparation de quoi ledit Loriot a été condamné à être pendu à une potence qui serait, à cet effet, dressée sur la place de la ville de Gerberoy et étranglé jusque la mort s'en suive. Ses biens acquis et

confisqués au profit du roi, après la somme de 200 livres d'amendes, envers le sieur Haute Justice de Gerberoy ».

La cause, venue en appel, il fut enfermé à la prison de la Conciergerie de Paris. La Cour du Parlement, plus sévère que celle du vidame, l'aurait condamné, cette fois, à être roué vif, les bras, jambes, cuisses et reins rompus sur un échafaud dressé sur la place de la ville de Gerberoy et mis ensuite sur une roue, la face tournée sur le ciel pour y demeurer si longtemps qu'il plaise à Dieu lui conserver la vie » (mélant ici d'une curieuse façon la bonté divine à la cruauté humaine. Le condamné n'était d'ailleurs pas très intéressant, ayant de plus assassiné la femme du gardien de la prison du vidamé, où il attendait son exécution).

Pour achever ces pénibles détails, on voit dans un Recueil d'Ordonnance, que la ville de Gerberoy prêta, en 1212, à la justice de l'évêque, un chaudron pour faire bouillir un faux monnayeur ; au siècle suivent, en 1353, on lit un Renvoi du Baillage de Senlis au Parlement, « à la complainte de la ville contre le procureur de Guillaume Bertrand, évêque (ce qui représentait la justice du vidamé), qui avait pris chez un tanneur de Beauvais sa chaudière pour la transporter à Gerberoy y faire bouillir un homme, en accord entre l'évêque et la ville ; l'évêque rendra le chaudron et l'empirement s'il y en a, et l'exploit et le prix reporté non fait ». (Une Ordonnance de Saint Louis, de 1262, notait qu'étaient bouillis ceux qui contrefaisaient les monnaies du roi... mais non des seigneurs...)

Comme il arrive aux meilleures choses, un certain relachement survint dans le Chapître, les vidames étant plus occupés à défendre leur château qu'à surveiller la vertu de ses confrères (nous explique le chanoine Pillet). Ils avaient de plus les piètres exemples des soldats de la garnison ; mais les choses durent aller assez loin, puisqu'il fallut un mandement de l'évêque pour y mettre ordre.

« Guy, par la grâce de Dieu, évêque de Beauvais, à tout fidèle salut. Nous voulons que vous sachiez qu'il y a depuis longtemps une telle corruption dans le Chapître et la ville de Gerberoy que personne ne prenait la peine de veiller sur la conduite des chanoines, n'y a punition de leurs fautes, que le peuple même n'avait aucun pasteur qui prit soin de leurs âmes, etc... Si le Doyen trouve des ecclésiastiques négligents à faire le service divin, fâcheux et aimant les contestations et les jeux de hasard, ou engagez dans des crimes publics, comme d'impureté, qu'il reprenne ce déréglé devant tout le monde, mais s'il persévère dans sa faute, qu'il le prive de l'assistance au chœur et de la perception de son bénéfice, jusqu'à ce qu'il soit corrigé. »

En 1772, une plainte est adressée à Mgr de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais, par les chanoines de Gerberoy « contre les excentricités (dues peut-être à son grand âge ?) et les écarts de conduite de Messire de Bouval, chanoine de leur chapître ».

Une réforme avait déjà eut lieu sous les vidames Garnier et Urfion, « qui bâtirent aussi une église et y mirent un curé ».

Un doyen devait être élu pour diriger le Chapître et son élection se faisait en grande cérémonie. Une ordonnance convoquait les cha-

noines avec un notaire et les fidèles comme témoins. Après le chant du « Veni Créator » et la messe de « Spiritu Sancto », les suffrages étaient acordés au plus digne, lequel devait faire serment de ne se laisser corrompre « ny par l'argent, ny faveur ». Les cloches sonnaient ensuite à toute volée, pour avertir le pays de ce nouveau choix.

Les archives du Doyenné nous ont laissé quelques-uns de leurs noms, sonores ou baroques. Le premier doyen connu en fut le douzième : Pierre, seigneur en partie de la seigneurerie de Fournail. D'autres s'appelaient Grimold, Alelme, Philbert, Rorigon, Balduin, Gaudefroy. Certains avaient des noms de roman : Renaud de Fontaine, Roger de Paris, Girard du Fer, Hilbert de Senantes, Fremin de Bonvilliers, Chatarin de Nyau, Gérode de Saint-Just. Il y eut un Amobert de Gerberoy, comme une Marie de Gerberoy, recluse à l'abbaye voisine de Saint-Germer.

Nous retrouvons même des noms espagnols, ce qui n'a rien d'étonnant, vue la proximité des Flandres : Joannes de Monte-Longo, Henri Rogerus de Aquabona, Renoldus de Busco.

L'orgueil semble avoir été, avec l'amour des biens de ce monde, le pêché mignon du Chapitre, et Rome devint le recours suprême de leurs petites et grandes querelles canoniales. Fiers de leurs privilèges séculaires, ils n'hésitaient pas à les soutenir jusqu'au Vatican.

Cette juridiction du Chapitre, indépendante de celle de l'évêque, prit origine en 1072 par le titre de fondation du doyenné et, moyennant une redevance d'un bezant qu'ils payaient au pape, les membres du Chapitre ne relevaient que du Saint-Siège.

Il arrivait que certains le quittent. Telle la démission « donnée à Rome en 1701 par Messire Jacques Mopé, venu à la suite de son Eminence le Cardinal de Jeanson, ceci par devant notaire (car il renonçait en même temps à de substantiels bénéfices), pour en pourvoir telle autre personne que bon luy semblera, ayant déclaré qu'au sujet de la présente démission, il n'est intervenu aucun dol, fraude, simonie ni autre passion illicite ou injurieuse ».

Un différend survint entre le curé-doyen, exempté par l'évêque Guy de paraître au synode et prié ensuite par l'évêque Henry d'y assister. Pour avoir gain de cause, les chanoines prirent le chemin de la ville Eternelle et, fort de l'appui d'Hughes, cardinal d'Ostie et ami de Saint Bernard, obtinrent ce qu'ils demandaient, tant que vécu leur protecteur.

Après la mort du dernier vidame, en Terre Sainte, la chapelle du château avait gardé son chapelain (à ce sujet, le C. Pillet rappelle l'origine de ce mot, due à la châpe de Saint Martin, qu'il partagea avec le Christ, et désignant aussi le gardien de l'oriflamme, l'enseigne de guerre de nos rois). Ce chapelain était donc resté en ses fonctions de prier pour le salut de leurs âmes et touchait la prébende qui en dépendait. Cette égalité de revenu, injustifiée à leurs yeux, le mit bientôt en lutte avec ses confrères et la cause fit encore le voyage de Rome. Elle se résolut sur place, mais il fallut que Philippe de Dreux, prince-évêque de Beauvais, vint en personne, en 1206, juger le différend dans la salle capitulaire et maintenir dans sa charge le chapelain Viermond qu'il avait lui-même nommé.

Nous avons vu qu'à Gerberoy le trésorier avait la charge des réparations du Chapitre. En 1211, Guarnier, l'un deux, fut condamné par son doyen et les chanoines à réparer les tours de l'église qui commençaient à branler et, ceci, sous peine d'excommunication ! Cet économe devait être plus dépourvu de bonne volonté que d'argent puisque Rome, à qui il fit appel, l'obligea à faire acte de soumission, en présence de l'évêque Raoul de Narvelle, nommé juge du litige par le Pape Honoré III.

En 1163, une députation de chanoines se rendit « en Avignon » demander les faveurs d'Alexandre VI et, par bulles spéciales, six Papes, au cours des âges, confirmèrent les privilèges du Chapitre.

Il devint si important, par ses biens, ses récréminations et sans doute sa piété, que le Pape Alexandre II « ne négligea pas de défendre de diminuer leurs prébendes, ce qui aurait pu diminuer le zèle de leurs successeurs ».

Mais celui-ci diminua tout de même vers la fin du XII[e] siècle et les chanoines trouvèrent bon, moyennant salaire, de se décharger sur un simple prêtre, d'une partie des messes et offices qui leur incombaient. Plusieurs quittèrent même Gerberoy pour aller résider en d'autres lieux, peut-être en leurs lucratives prébendes...

Les discussions continuaient... En 1204 la décision d'un concile soumettant les clercs à la correction de l'évêque fut assez mal vue du Chapitre reformé, sinon réformé !... Il remontra à l'évêque de Beauvais, Robert de Cressonsac, qu'il ne lui devait pas obéissance, de par leurs titres et privilèges, et l'exemption donnée à leur église depuis cent soixante ans. Ils se refusaient même à le recevoir « ayant des raisons à dire contre cette visite ». On arriva cependant à un compromis.

Ces querelles tournaient parfois au drame. En 1393, le collecteur de Sa Santeté fit excommunier le Chapitre, pour le retard d'arrérages du droit de Besan, mais une ordonnance de Charles VI, portant que l'Eglise de France jouirait de ses libertés, le fit annuler.

Il est encore excommunié en 1415 par l'official de Beauvais, pour avoir différé le paiement des salaires d'un procureur ecclésiastique ; les chanoines obtinrent l'absolution de cette censure sous la régence d'Isabeau.

Nous avons laissé, à la fin du XII[e] siècle, le Chapitre se disperser sous l'abus des richesses, qui a toujours appelé la Réforme... Elle fut accomplie en 1229 « par le plus zélé d'entre eux, lequel, après avoir fait réflexion sur leurs obligations » fit émettre une ordonnance et réformer leurs statuts. Sous l'autorité de l'évêque, d'un cardinal et de Jean XXI, il fut prescrit, en 1276, que les chanoines seraient obligés de résider à Gerberoy trente semaines, soit huit mois de l'année, et d'assister chaque jour à deux des heures principales, savoir : matines, messe et vespres. Si quelque chanoine négligent venait en retard au chœur, le doyen le ferait sortir ». Enfin, une partie des revenus ne serait distribuée qu'à ceux qui suivaient fidèlement ces offices.

Ainsi fut fait et dura un siècle et plus. La Collégiale redevint célèbre par la beauté de ses offices « étant des mieux desservies entre

toutes celles du diocèse, tant à cause du chant que de la modestie et gravité avec laquelle se fait le service divin », note le C. Pillet. Deux grands vicaires de la cathédrale de Beauvais, le sieur de Briqueville et de Largilière, vinrent même s'y perfectionner dans l'étude de chant sacré.

Au seuil de la guerre de Cent Ans, le désastre de Crécy, le 26 août 1346, fut aussi celui du pauvre Chapitre. Les chanoines, épouvantés par la proximité des combats qui ravageaient le Beauvaisis, édictèrent le 23 septembre une nouvelle ordonnance laissant chacun libre de se retirer pour deux ans où bon lui semblerait, sans revenir à Gerberoy, et changeant les trente semaines de présence exigées pour gagner leurs prébendes, en une seule réunion du Chapitre au chœur, le 29 juin, fête de Saint-Pierre et patron de leur église.

Ces deux ans durèrent un demi-siècle... « Pendant quarante neuf ans de désolation, nul paroissien ne demeura en ses murs, dit l'ancien démembrement du vidamé, et l'on ne savait où s'étaient même retirés les chanoines ». Ils s'étaient d'abord réfugiés à La Neuville-en-Hez, près de Clermont, et, de 1418 à 1445 « ils officièrent dans l'église Saint-Thomas des pauvres clercs, à Beauvais, proche l'évêché et la porte des Limaçons ». Ils ne revinrent à Gerberoy que cette longue guerre terminée.

Le doyen Regnaud Bredouille reprit, avec dix chanoines, le service canonial, mais dans l'église paroissiale de Saint-Jean, la Collégiale ayant été brûlée par les Anglais, après la défaite d'Azincourt.

Purifiés par l'épreuve et comprenant la vraie formule de la pauvreté ecclésiastique, qui est celle de la richesse en commun, ils réunirent leurs revenus, les mettant pour trois ans « en risure ». Leur nombre s'augmentait, car les absents voyaient leurs biens saisis par les uns ou les autres, sinon par l'évêque, au profit du Chapitre.

Ils achetèrent les arbres et les poutres nécessaires pour relever l'église, dont il ne restait que les murs ; les cloches même s'étaient fondues sous le clocher effondré.

Pour l'achever ils firent appel à la charité du roi Charles VII et à son appui auprès du Pape. Le roi donna l'argent et Rome les indulgences demandées. Une Bulle de Nicolas accordait une Indulgence d'un an à ceux ou celles qui visiteraient l'église la veille de Saint-Pierre et Saint-Paul, en faisant aumône pour la rebâtir.

On y travailla de 1451 à 1472. Mais quand, après le siège de Beauvais, les troupes de Charles le Téméraire eurent encore dévasté Gerberoy, les chanoines retournèrent avec une partie des habitants chanter leurs offices à Beauvais, dans cette même église Saint-Thomas (démolie en 1810), en attendant que leurs « masures » soient refaites. Ils emportaient avec eux les ornements, joyaux et titres sauvés du pillage, ou rachetés aux Bourguignons. La tourmente passée, la Collégiale ayant été épargnée, on reprit les travaux en 1578, posant les bancs de la sacristie et du chœur, que l'on y admire encore aujourd'hui.

Elle n'était pas achevée, ce 30 avril 1424, dimanche de Quasimodo, où la visita son nouveau vidame, Pierre Cauchon, élu évêque de

Beauvais par les soins de son protecteur, le duc de Bourgogne. Il fut donc reçu à l'église Saint-Jean où le Chapitre « par honneur » lui présenta du vin, bien qu'ils fussent alors en discussion sur les droits de justice, et la façon dont il traita Jeanne d'Arc, montre que ce n'était pas le fort de ce triste prélat !

Quand les Anglais vinrent assiéger Orléans, en 1429, connaissant les richesses du Chapitre, ils l'obligèrent à « collaborer » aux frais de ce siège, ce qui montrerait encore l'importance stratégique de cette ville et la sagesse des Voies de Jeanne, lui faisant commencer par elle sa guerre de libération.

Pour changer de « chapitres », voici deux anecdotes sur lui : l'une l'opposait, en 1652, aux habitants « qui voulaient obliger les chanoines, ceux des maisons comme ceux des chœurs, à monter à leur tour à la garde des murailles et soumirent le cas au jugement de l'évêque. On ne dit pas ce qu'il fut mais, en dépit de leurs privilèges, après délibération du Chapitre, vu la remontrance des habitants et en considération de leur petit nombre, ils décident de contribuer pour un quart à la garde de la ville « pendant le temps des incursions des gens de guerre ».

L'autre montre, par une curieuse coutume, qu'en ces temps-là Gerberoy cultivait déjà les jolies fleurs et les belles roses qui font encore sa parure. Les archives du Chapitre de 1715 à 1717 relatent que le 29 juin, jour de la Saint-Pierre, patron de l'église, M. Jean le Sage, de Saint-Samson, doit porter sur la tête un chapeau avec une couronne de fleurs ou de roses, à la procession de la messe du chœur et, après avoir baisé l'offrande, remettre ledit chapeau entre les mains du chanoine diacre.

Or, ce Jean le Sage étant décédé en 1716 et nul de ses héritiers n'ayant porté le chapeau de roses, nous voyons, dès le 2 juillet suivant, le Chapitre, qui ne plaisante pas avec ce qui lui est dû, faire saisir à Saint-Samson le pré du chargé de porter ledit chapeau « faute de faits non faits, droits non payés ».

Une dernière fois nous entendrons parler des chanoines de Gerberoy. En 1655, Mgr Messire Nicolas Choast, évêque et comte de Beauvais, venant voir la Collégiale, la trouva déserte, ses occupants ayant repris leurs anciens errements par monts et par vaux. Il fallut qu'il promulgua une nouvelle ordonnance pour y porter remède... non suivie d'ailleurs d'effets immédiats, mais au moment de la Révolution le Chapitre était encore composé d'un doyen, de quatre chapelains et de douze chanoines.

Gerberoy ne fut pas seul gratifié d'un service canonial un peu mouvementé. Sur la côte normande, le célèbre sanctuaire du Mont Tombe, érigé par Saint Aubert, au III[e] siècle, fut d'abord confié à douze chanoines titularisés par l'évêque d'Avranches ; ils y cumulaient l'hospitalité de Saint Bruno pour les « pérégrins » de l'Archange Saint Michel, avec les travaux de l'esprit et des mains.

Mais au Mont, comme à Gerberoy, le voisinage de la garnison, venue le défendre contre les Normands, et des gens qui se réfugièrent sous sa protection, amenèrent par les mêmes causes le même relache-

ment, dans cette psychose des temps de guerre, qui détend parfois les énergies au lieu de les tendre. Bientôt, certains chanoines, au mépris de leur règle, quittèrent le couvent pour loger en ville ; d'autres coururent saintement les grands chemins, tel ce chanoine Pierre, parti deux ans en Italie, d'où il rapportait à son abbaye des manuscrits précieux et de saintes reliques.

Ils connurent le même esprit d'opposition et les querelles avec leur évêque pour des questions de préséances. Celui-ci vint « en grand arroi » de cavaliers, pages et mulets, jeter l'interdit sur le Mont, y compris l'église paroissiale ; mais le curé y monta aussitôt à l'autel assurant Monseigneur « qu'il allait immédiatement prier pour lui ». Et sa cure, relevant de l'abbaye, le différent alla vers Rome qui lui donna raison.

La Réforme survint quand Rollon eut embrassé le catholicisme. Mais quand le duc Richard voulut y rétablir non sa faveur native, au moins sa liturgie, ce fut en vain... Les chanoines n'avaient cure de ses remontrances et devant ses rigueurs quittèrent le Mont pour retourner à la vie séculière chez des parents ou amis. Les fils de Saint Benoit leur succédèrent et pendant huit cents ans partagèrent les gloires et les épreuves de la célèbre abbaye.

LA RÉVOLUTION

Gerberoy aura tout connu, y compris les fastes, sans les horreurs, de l'ère républicaine, dont ses archives conservent d'amusants documents.

« Ce 1er Frimaire de la 2e année de la R. F. une indivible et impé-
« rissable ! an 1er de la Raison ! La Commune de Gerberoy, assemblée
« dans le lieu ordinaire de la séance, considérant que dans la crise
« actuelle du Gouvernement Français, il est urgent d'épurer les
« citoyens et de bannir de la Société les traitres et les fédéralistes et
« connaître les bons Républicains, ayant formé par l'organe d'un de
« ses membres le vœu de se former en Société Populaire sous la pré-
« sidence du plus ancien d'âge... »

Une foule de motions se succèdent les unes aux autres et furent pour la plupart rejetées. Puis le citoyen André-Antoine Duprelle s'avance au bureau pendant ce conflit de motions et y dépose trois chemises de toile neuve pour les Défenseurs de la Patrie et s'exprime en ces termes : « C'est ainsi que doit commencer une Société Populaire ! »

Un membre aussitôt fait la motion d'insérer les paroles du D. Citoyen dans le procès verbal de la séance et de faire mention honorable du Don Patriotique... « Arête que l'adresse sera envoyée à
« l'administration du Département qui, de suite, la fera passer à la
« Convention par un Courrier Extraordinaire et qu'on y joindra
« l'argenterie de la Cidevant Eglise.

« Arête aussi sur la motion d'un de ses membres, tendant à sup-
« primer la cloche qu'on sonnait au matin, au midi et au soir, arête,
« dis-je, que cette sonnerie sera conservée, non pour perpétuer cet
« ouvrage de la superstition et du mensonge, mais pour servir à
« l'appel et à la Retraite des citoyens, arête donc qu'on sonnera à
« commencer de ce soir, une volée pure et simple.

« Sur la fin de cette séance, on arrêta que le nom de Gerberoy
« sera changé en celui de Gerbe-la-Montagne et que, dans l'adresse,
« on demandera l'approbation de la Convention. »

Guy-Charles-Jean Boisthierry prend la parole et s'exprime à peu près en ces termes : « Ce jour où l'on forme une assemblée populaire
« doit faire époque à Gerbe-la-Montagne. Je demande donc que pour
« illustrer à jamais ce jour chacun fraternise ! Et il commence par le
« Pt. On applaudit vivement et on demande d'une voix unanime
« l'insertion au procès verbal des paroles du P. B. ainsi que de ce
« moment fraternel où tous les cœurs s'épanchaient dans le sein l'un
« de l'autre et fit de l'assemblée une société de frères.

« Deux motions tendant à célébrer une fête en l'honneur de la
« Philosophie et de la Raison dans la Cidv Eglise, le Décadi prochain.

« Dans cette séance à jamais célèbre dans les fastes de Gerbe-
« la-Montagne, on condamne au feu, sur la proposition d'un membre,
« un drapeau blanc donné à la commune par un traitre. On sauta
« autour pendant le sacrifice expiatoire, en signe de mépris pour le
« traitre et de joye de voir à jamais disparaître du Sol de la Liberté
« ce don infâme. Il fut arrêté que l'or et l'argent sortis du drapeau
« serait envoyés avec l'argenterie de la Cidv Eglise à l'Administration.

« Pour terminer, on chanta des couplets Sans-Culotte et Répu-
« blicains. »

On serait tenté de rire en lisant ce verbiage à la Jean-Jacques, digne d'inspirer une séance du célèbre Picwick-Club de Dickens, si l'on ne songeait que derrière ces enfantillages se profile l'ombre sanglante de l'échafaud.

L'adresse envoyée à la Convention Nationale vaut la peine d'être citée.

« Citoyens représentants,

« Enfin la vérité triomphe, le fanatisme n'est plus. Le règne de la
« raison commence et le Génie Républicain plane avec complaisance
« sur les campagnes. C'est sous ces auspices du Génie de la Liberté
« qu'une Société Sans-Culotide vient de se former à Gerberoy, chef-
« lieu de canton, district de Beauvais. Le procès verbal de son établis-
« sement date de l'an I de la Raison. Sa première séance fut consa-
« crée d'abord à un doux épanchement de sentiments d'union entre
« tous les Sociétaires, qui se donnèrent le baiser fraternel. Ensuite,
« on vit l'autel de la patrie se couvrir d'offrandes civiques que les
« Bons Sans Culottes s'empressèrent d'y déposer, pour être envoyés
« aux braves volontaires de cette commune, dont le nombre s'élève à
« 24, malgré la petite population mâle, qui n'excède pas 120, mais de
« Bons Citoyens ne calculent pas avec la patrie.

« Le premier mouvement motionnaire qui ait éclaté dans cette
« même séance fut un cri général d'indignation pour l'immoralité de
« la dernière syllabe du nom de Gerberoy. Braves Montagnards, par-
« donnés à notre Enfance Républicaine. Emmaillotés jusqu'ici dans
« les langes du fanatisme, de ne point encore avoir marché au pas de
« la Révolution, mais nous y voilà et ça ira. Vive la République ! Vive
« la Montagne ! Enhardissez notre marche, Législateurs, en décrétant
« que cette commune portera à l'avenir le nom de Gerbe-la-Montagne.

« Les premiers pas de cette société naissante, se tournèrent vers
« l'Eglise dont le curé vient de se rendre à la Raison, en abjurant les
« erreurs qu'il nous enseignait de bonne foye. Tous les effets d'or et
« d'argent et une grande quantité de fer et de plomb en ont été
« retirés ; nous les avons fait transporter à l'administration de notre
« District, pour, par elle, être déposés sur l'autel de la Patrie et servir
« au bonheur commun, au soutien des droits du Citoyen. La dédicace
« de cet édifice, sous la dénomination de temple de la raison, est
« ajourné au Décadi de cette décade. La 1re du Brumaire dernier a été
« solennisé par un autodafé civique de titres féodaux, brûlés par le
« corps municipal, dans le délai fixé par le décret.

« Fondateurs de la République. Encore un mot et nous finissons :
« restez ferme à votre poste. La Patrie vous le commande, nous ne
« vous en dirons pas davantage. »

Gerberoy possède encore, dans les vieux papiers de la mairie, d'où je l'ai transcrit, une lettre des « braves défenseurs de la patrie, de cette commune au 4e bataillon de l'Oise adressée aux Citoyens Sans-Culottes, composant la municipalité régénérée de Gerbe-la-Montagne » et datée de Longwy, le 24 Fructidor, l'an II de la République. Mélange de bucolisme, de férocité et de bravoure.

Séance du 5e jour Sans Culotide l'an II de Rep. Une et Ind.

Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort.

Citoyens Républicains,

« La réception de votre lettre a plongé nos cœurs dans la joie la
« plus vive, en voyant le bon souvenir que vous voulez bien nous con-
« server, souvenir qui en nous rafermissant dans l'obligation des
« devoirs que nous nous sommes tracés à notre départ pour voler à
« la défense de notre merre patrie, nous fait en même temps regret-
« ter d'avoir lu parmi vous un scélérat, assez lâche pour la trahir. Ce
« traitre, actuellement voué à notre vengeance et à celle d'une nation
« libre, déjà abandonné à tous les excès de libertinage et dont le
« glaive de la loi menaçait déjà la tête coupable de ne pas attendre
« le châtiment qui lui était légitimement dû, a passé à l'ennemi le
« 22 Thermidor, époque où nous étions au bivouac. Le traitre, vil
« esclave de tyrans couronnés, au lieu de seconder nos efforts, n'a
« cherché qu'à les détruire en augmentant le nombre des scélérats
« armés contre nous, augmentation, cependant, qui ne fera pas faire
« un pas en arrière aux républicains.

« Il ne nous reste que la douce consolation d'avoir pour soutien
« dans le sentier des vertus de braves Concitoyens des perres et
« merres et des épouses qui, par leurs lumières et leurs bons conseils,
« soutiendront toujours et seront les guides sûrs pour diriger nos pas,
« que la passion de la jeunesse pourrait faire chanceler au chemin de
« la gloire.

« Pour ce fait, chers Concitoyens, nous vous prions de vouloir bien
« continuer avec nous vos correspondances qui en nous traçant les
« privilèges républicains, soutiendra et animera nos jeunes cœurs,
« qui n'ont d'autre but dans le moment que de sauver la République
« et de paraître devant vous dignes de recevoir les couronnes Civiques,
« que nos jeunes Concitoyens ont l'amitié de vouloir bien nous décer-
« ner. Oui ! nous jurons tous de ne les recevoir qu'après les avoir bien
« mérités ; nous jurons en même temps la mort certaine, à celui
« d'entre nous qui aurait la scélératesse de suivre l'exemple du
« monstre Le Maid. O toy, merre infortunée ! Où sont donc les fruits
« des privilèges de vertus que tu n'as cessé de tracer à ce fils qui
« n'aurait jamais dû naître. Où sont-ils ? Ils sont tombés sur un cœur
« dur comme le Rocque duquel ils n'ont pu tirer aucune nourriture.
« Avec nous, de tes concitoyens essuie les larmes que tu prodigues en
« vain et dis : Avec lui ! périsse à jamais les coupables...

« Nous allons chercher à nous rendre dignes de vous dans la « marche que nous allons tenir. Nous partons demain 25, avec la « colonne qui s'est formée au cours de cette place. Elle sera composée « de 25 mil hommes, quand les 4 bataillons qui sont en garnison dans « cette ville auront rejoint. Notre marche se dirige sur Luxembourg. « L'armée est sur trois colonnes ; elle est composée de 90 mil hommes « au moins. Nous espérons entrer dans cette place au pas de victoire. « Nous vous prions, chers Concitoyens, en nos pensées... à nos perres, « merres, femmes et enfants, sans oublier nos jeunes concitoyennes, « de vouloir bien chanter pour le soutien et la réussite de nos armes, « l'hymne cher à nos cœurs : Allons enfants de la patrie.

« Salut et fraternité. »

(Onze signatures.)

A la séance de lecture, l'hymne fût répondue en chœur par toute l'assemblée, avec les plus vifs applaudissements. Ensuite plusieurs citoyennes ont chanté : Savez-vous pourquoi, mes amis ?..

Lisons encore cet amusant rapport de la marche annoncée pour la fête de la Raison, le I^er^ décadi frimaire « en l'honneur des trois martyrs de la République : Marat, Pelletier, Charlier et des deux philosophes qui en ont été les prophètes : Jean-Jacques et Voltaire ».

« Les Citoyens Sans-Culottes de Gerbe-la-Montagne, ne voulant « pas être en arrière, désirant au contraire suivre la Révolution dans « tous ses degrès, adjurant d'ailleurs toutes les momeries religieuses, « auxquelles le charlatanisme et le despotisme des prêtres les avaient « forcés ; désirant en outre comme chef-lieu de canton, montrer « l'exemple et imiter la ville de Beauvais, chef-lieu de Département, « arrétons, etc... »

D'abord le cortège se forme ; il est dix heures du matin. En tête vient le Conseiller général, les commissaires de la fête, la municipalité, la musique, formée de deux tambours et violons. Puis trois jeunes filles, représentant la Liberté, l'Egalité, la Justice ou la Raison, chacune tenant en main ses attributs. Ce sont Charlotte-Louise Boithierry, Geneviève d'Epée et Marie-Françoise Desmoulin.

Viennent ensuite cinq citoyens, portant les tableaux vénérés par tous les bons patriotes, puis le Président de l'Assemblée Populaire, le Censeur et « la masse du peuple confondu » tant de Gerberoy que des communes environnantes.

« Sortant de la maison commune, le cortège se rendit dans le « silence le plus majestueux, au lieu où un bûcher, préparé à cet effet, « devait anéantir à jamais les immondices des prêtres. La Raison y « mit le feu ; aussitôt, on voit ces saints, ces Vierges, s'empressaient « de prouver qu'ils étaient au moins bons à quelque chose...

« Pendant le feu, un chœur de jeunes filles, digne escorte des « trois déesses, entonne des couplets patriotiques. Des cris de vive la « République, vive la Montagne, vive les Sans-Culottes, couronnent « chaque couplet.

« On reprit ensuite le chemin du Temple, au son des tambours et « violons ; en passant vis-à-vis l'arbre auguste de la liberté, on

« chanta avec enthousiasme en tournant autour, le couplet : amour « sacré de la patrie. On arriva au temple, où l'on voyait un simple « autel consacré à la Raison et à la Phylosophie. Au milieu brûlait « un feu au Sacré Simbole de la pureté. »

« Le Président offrit une chaise aux trois déesses qui montèrent « sur l'autel, la Raison ou Justice au milieu, balance en main, l'effigie « de Charlier sur ses genoux ; à droite, la Liberté avec sa pique et « Marat ; à gauche, l'Egalité avec un niveau et Lepelletier ; les deux « philosophes à leurs pieds.

« La garde Nationale, sans armes, était formée sur deux rangs ; « d'un côté était l'instituteur à la tête de ses élèves ; de l'autre l'ins- « titutrice avec les enfants confiés à ses soins.

« Le Président fût prendre une jeune fille par la main et la « conduisit sur une chaise où elle chanta une complainte : « Pleurs, « françois, la mort de Charlier frappé par le Crime ! » répondu en « chœur.

« Un orateur paraît à la tribune, y célèbre en peu de mots le « triomphe de la Raison en France ; il parle aussi du chârme de la « Liberté et de l'Egalité ; un autre succède et fait part de ses idées « sur la morale. Des chants patriotiques succèdent les uns aux autres. « Des cris répétés de vive la République et les Sans-Culottes, font « retentir les voûtes du temple.

« Puis le Président offrit le bras aux déesses pour descendre, et « la marche recommença dans les mêmes formes. Arrivés au pied de « l'arbre de la Liberté, il entonna un chant en l'honneur de cet arbre « chéri de tous, qui fût repris en chœur par l'assemblée, puis on « monta à la maison commune, où l'on déposa les cinq tableaux « au-dessus du fauteuil du Président.

« Sur les deux heures de relevé, il y eut un repas fraternel en la « maison commune, où la joie était peinte sur toutes les figures. On « entendit des chants d'allégresse et des cris mille fois répétés de « Vive la Nation, la République et la Montagne. »

« Au temple de la Raison, les citoyens dansèrent encore « de nou- « velle recommencer un repas fraternel » suivi d'une nouvelle « danse « républicaine. »

« A minuit, chacun s'est retiré paisiblement chez soi, dans les « ténèbres de miracle qui s'opèrent journellement dans notre sainte « Révolution... emportant avec lui cette douce pensée qu'il n'est que « d'être libre et éclairé. »

DESBART, Président.

BOITHIERRY fils, Secrétaire,

La Convocation des Etats Généraux eut ses préludes à Gerberoy, comme en chaque paroisse, où les habitants majeurs furent convoqués à l'Assemblée primaire, en vertu des lettres du Roi, données à Versailles le 24 janvier 1789. Celle-ci eut lieu dans la Chambre de l'Auditoire, lieu ordinaire des réunions de la petite ville ; on y nommait deux délégués, à raison de un par cent feux, et trois pour trois cents feux et plus.

Gerberoy avait pris un tel abonnement au malheur qu'on est heureux de trouver dans son histoire un récit de réjouissances, fût-ce pour un sujet d'intérêt secondaire, comme celui de la guérison de Louis XV « le Bien-Aimé ».

Le 27 septembre 1774, note le Chanoine Jacques de la Rue, un grand « Te Deum » fût chanté par la chorale et le Doyen ; vêtus de leur première chape blanche (nous dirions leur n° 1) avec un carillon sous la grosse cloche tirée en branle, et non à volée, qui dura tant que dura le feu de joie allumé près de l'église, ponctué de coups d'armes à feu. Comme le 21 septembre 1729, pour l'action de grâce de la naissance du Dauphin.

M. Victor de Beauvillé nous décrit ensuite : « Toute la durée du feu du Chapitre, le peuple de la ville et les habitants des villages circonvoisins ne cessèrent de témoigner leur joie par les acclamations de : Vive le Roi ! Sur le soir, un autre feu fût allumé sur la place, annoncé par cinq décharges de canon et par plusieurs de mousquetons de soixante fusilleurs.

« Toute la ville fût illuminée. La maison de ville fût couverte d'un nombre considérable de lumières, qui formaient des étoiles et des soleils. On y avait placé le portrait du Roi entre deux tableaux, dont l'un représentait le soleil sortant d'un nuage, dans l'autre une femme debout devant la Santé qui, d'une main, lui donnait une coupe et de l'autre tenait un serpent.

« Le doyen du Chapitre avait fait illuminer sa maison par quantité de bougies qui firent un très bel effet. Les portes cochères par toute la ville étaient couvertes de lampions et formaient des arcades de feu. Plusieurs toits de maisons, entre autre celle de M. le Lieutenant général, furent garnis de terrines dont la lumière, qui dura toute la nuit, a été vue de plus de cinq lieues.

« La maison du bailli du Chapitre (M. Delarue d'Hellades) qui est une des plus apparentes, et où logèrent autrefois Henri IV et Louis XIII, fût illuminée avec beaucoup de goût. On y voyait sur la porte garnie de lampions un grand soleil lumineux et, sur les deux côtés, en caractères de feu : « Vive Louis ».

« On avait placé trois grands lustres sous la porte, et l'on voyait au fond de la cour trois grandes salles garnies de lumières dont les fenêtres étaient ouvertes et où il y avait bonne compagnie. Les fenêtres sur le jardin étant aussi ouvertes, laissèrent voir une partie des lumières à plus de deux lieues à la ronde.

« Les croisées que chaque particulier avait illuminées sur la rue, étaient ouvertes et laissaient voir aux passants le dedans des maisons remplies de lumières et leur découvraient la joie parfaite qui y régnait.

« On distribuait des viandes et de la boisson au peuple qui dansait en grand nombre devant les maisons. »

***

Pour achever l'histoire de Gerberoy, il faut faire revivre quelques personnages, illustres ou moins connus, dont les noms ne sont pas

tombés dans l'oubli. L'Eglise, les arts, la littérature, la noblesse de France ajoutent à son illustration...

Le Chapitre lui a fourni en 1211, quatorze ans après la mort des deux derniers vidames de ce nom, un prélat à l'église d'Amiens, Richard de Gerberoy et, en 1424, un évêque au diocèse de Soissons, Renauld de Fontaine.

Moins élevés dans la hiérarchie religieuse, Pierre de la Rue, prêtre-chanoine, inhumé en 1705 dans le chœur de la collégiale et Jacques de la Rue, chanoine à Gerberoy, inhumé en 1736 dans l'église Saint-Jean cette fois, ce qui montre que ces deux églises servaient de lieu d'inhumation à la plupart de ces religieux. On peut voir encore dans l'église Saint-Pierre, sur une plaque de marbre blanc au pied de l'autel, l'épitaphe du dernier survivant du souvenir : « Ici repose — dans le Christ - Vénérable homme - Messire Pierre Ma - licencié en théologie - de cette église pendant 28 ans - doyen et chanoine - assidu au culte divin - passionnément zélé pour la maison de Dieu - bienfaiteur des pauvres - dévoué à ses amis - enlevé par une mort rapide - mais non imprévue - ses parents désolés - ont élevé ce monument - de leur piété et de leur gratitude - décédé le 10 mars 1775 - âgé de 71 ans 1 mois 20 jours. Que la vie est peu de choses... »

Citons encore Messire René de la Croix, doyen et chanoine ; sa maison joignant la porte Notre-Dame, et Nicolas Levesque, né à Gerberoy, y fût doyen, puis vicaire général à l'évêché de Beauvais. Renommé pour sa grande charité, il mourut dans la plus sainte pauvreté.

Un Universitaire, Pierre Auxcousteaux, de la Faculté de Théologie, doyen des docteurs de Sorbonne, chanoine et official de l'église Saint-Pierre, inhumé dans le milieu de la chapelle Saint-Jacques.

Dans le civil : Jean-Baptiste, sieur d'Hellande, avocat à Gerberoy en 1696. Antoine Lovel, avocat au Parlement de Paris, le fût aussi du Chapitre. André de Heu, avocat au Parlement, inhumé à la Collégiale en 1701.

L'historien de Gerberoy, le chanoine Jean Pillet, naquit à Wambez en 1615 ; sa mère était d'un milieu de rudes laboureurs, son père un homme de guerre au service de Louis XIII.

Attiré par l'église, il est enfant de chœur à la cathédrale de Beauvais et dirige plus tard le chant de sa petite maîtrise avant celle, plus importante, de Gisors. Il est ordonné prêtre à l'église des Minimes de Beauvais en 1639. Son père, lassé de la vie des camps, et revenu à Wambez, le fait nommer chapelain du grand autel de la Collégiale, d'où réclamation de messire Yves de la Fraye, titulaire dépossédé. Détail : la vie canoniale de ces demi-emmurés ne devait pas être toujours facile et, en tous cas, elle l'était à surveiller. D'où plainte contre le dit Yves de la Fraye, « chanoine préceptorial, qui s'absente souvent et pour longtemps de la ville, ne tenant classe que 2 h. le matin, autant après midy et allait à la chasse »... signé de plusieurs habitants, comparant les écoles tenues par les druides à celle de Gerberoy. Ce chanoine, mort à 88 ans, y fût inhumé.

Jean Pillet dirigea pendant plusieurs années les Petites Ecoles que suivait la jeunesse des deux sexes ; il administra ensuite l'Hôtel-

Dieu pendant dix-neuf ans. En 1676, il est pourvu d'un canonicat, fonction dont ses infirmités l'obligent à résigner le bénéfice en 1682, et il meurt en 1691, inhumé dans la Collégiale, « dans l'allée de la chapelle Saint-Jacques, proche et devant les chaises du chœur ». Sa grande charité l'avait fait surnommer « le Père des Pauvres ».

Il s'occupa à mettre de l'ordre dans les riches archives du Chapitre. De son côté, Pierre Aubert, lieutenant général du vidamé, remplissait les loisirs que lui laissait sa charge, à recueillir des matériaux sur l'histoire de la ville qu'il donna, en partant, au chanoine Pillet. Celui-ci mit quinze ans à écrire son « Histoire du Château et de la Ville de Gerberoy », publiée à Rouen, en 1679, en 361 pages in-4° rarissime volume, relié de beau cuir fauve, que possèdent les archives de Beauvais et la mairie de Gerberoy, et qui reste la plus importante source d'information jusqu'à cette date.

La musique s'honore des Ducauroy, ou du Cauroy. Jean, mort en 1624 et Etienne, en 1626, tous deux chantres de la musique du roi Louis XIII, mais surtout de François-Eustache, sieur de Saint-Firmin, chanoine et musicien, « qui fût à la musique, écrit M. René Pinon, ce que Ronsard fût à la poésie française ». Il naquit en 1643 d'une vieille famille de l'endroit. Beauvais se réclame de sa nativité en ses murs, où son père, Claude du Cauroy, serait allé habiter après son mariage avec Hélène de Ville, de Milly-sur-Thérain, mais cela n'enlève rien à la fierté de Gerberoy où cette famille résida longtemps. Un Jean du Cauroy y était capitaine de la ville en 1703. Ils habitaient l'ancien vidamé (dont le partage, en 1608, fut à l'origine d'un différend porté en justice en 1668 et 1751, au sujet d'une cave, qui existe encore, gardant ouverture et vue sur le dit vidamé, et qui finit par une convention à l'amiable).

Eustache Du Cauroy fût maître de Chapelle des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris. Il y jouit de la plus grande considération et on l'appelait « le Prince des Musiciens ». Son mérite principal fût d'avoir essayé d'introduire dans l'Eglise française le genre de musique noble et sévère que Palestrina venait de faire connaître à l'Italie. Il était aussi habile chanteur. Il mourut le 7 août 1609. Ses ouvrages, de style classique, sont oubliés et l'on ne sait plus guère que la romance « Charmante Gabrielle » attribuée faussement à Henri IV. Il en avait fait d'abord un Noël. La plupart de ceux de l'église de Paris sont des airs de danse d'un ballet qu'il avait composé pour le divertissement de Charles IX. Quelques-uns de ses chants : « Un enfant nous est né », « Une mielleuse voix chante en ses vers Homère... », interprétés par des artistes de l'Opéra, ont encore connu, en ce XX° siècle, un grand succès. Enfin, son « Requiem » de la « Missa pro defunctis » fût exécuté pour la première fois, en 1610, aux obsèques d'Henri IV et, jusqu'à la Révolution, à celles de tous les rois de France.

Un autre personnage qui illustra la ville en y passant, par une satyre poétique, sinon aimable pour elle, fût Gresset, l'immortel auteur de « Ver-Vert ». Arrivant de villégiature à Choqueuse-les-Besnardt, il aurait logé à l'auberge de la Chapelle le 18 octobre 1733. Il écrivait à sa mère :

De là, vers Gerberoy trottant sans faire pause
Je ne rencontrai pas grand chose
Digne de vos réflexions
Si ce n'est seulement soit dit sans qu'on en glose
Un noviciat de dindons !...
Selon les habitants, c'est un bourg, selon moi,
Ce n'est qu'un gros village, au reste réceptacle
De gripeurs, soi-disant tous conseillers du roi
C'est-à-dire des gens d'affaires
De petits procureurs, sergents secs, vieux notaires,
Conseillers que jamais le roi ne consulta
Et que jamais sans doute il ne consultera.
De cette infernale demeure
M'étant promptement détourné...

La comédie de Regnard, « Le Légataire Universel », aurait aussi été inspirée de la chicane du lieu. Un certain Adam le Guay, métayer de la ferme de la Havotière, au fond de la vallée, se l'était attribuée en 1569, du vivant même de son maître et seigneur, aidé par un faux testateur, deux témoins faciles, et deux notaires de Beauvais, non moins faciles.

Pour achever le « Botin Mondain » du temps, avant celui des touristes d'aujourd'hui, des fidèles estivants et des notables habitants, on voit sous Charles V, en 1375, dans un dénombrement des fiefs du vidamé, y figurer la famille de Corbie.

En 1690, « devant Messire Eustache du Cauroy, diacre-chanoine (homonyme du musicien), et Maître Philippe de Briqueville, prêtre-chapelain, se célèbre le mariage de Madeleine de Briqueville, fille de noble homme Toussain de Briqueville de la Boissière, maître ès-arts. (Celui-ci, décédé le 18 mai 1704, est inhumé dès le lendemain dans la Collégiale, funérailles rapides, mais qui paraît l'usage du temps ou des lieux...)

La famille d'Haucourt, originaire de la paroisse d'Héricourt, y est plusieurs fois nommés, et aussi comme écuyers, demeurant à Gerberoy, en 1762.

En 1767 les Actes de Catholicité de la ville de Gerberoy, de 1707 à 1752, y relatent le baptême de Joseph François d'Haucourt avec comme parrain haut et puissant seigneur Messire Timoléon, comte d'Epinay Saint Luc (on trouve des l'Espinay à la Chapelle en 1698 mais l'orthographe diffère), marquis de Lignery, seigneur haut justicier d'Escames et douze autres lieux...

Guillaume de Saint Amour, écrivain célèbre au temps de Saint Louis, et chanoine de Beauvais, possédait ici un logis champêtre où composait-il, peut-être, ses doctes grimoires...

Le prince de Conti vint y résider, du 15 août à la fin de septembre 1605, pour y goûter les plaisirs cygénétiques, attraits de ses bois. Pendant son séjour « il assistait chaque matin, dévotement, à la messe qu'y célébrait son aumônier, puis s'en allait, accompagné de la noblesse du pays, chasser les cerfs et les sangliers dans les bois de Caumont et jusqu'au Parc proche de Beauvais ».

Enfin, pour ne pas oublier les femmes, le chanoine Pillet note encore qu'une Dame de Médavy, abbesse de Gommefontaine, en fit don à sa nièce et se retira à l'hôtel-Dieu de Gerberoy, qu'elle dirigea jusqu'à sa mort, pendant dix-sept années, « où la venaient visiter ses augustes parents, le comte de Grançey, marquis d'Hocquincourt, et de Castelneau ». (Un Renaud de Grançey fut d'ailleurs chanoine de ce chapitre.)

Quelques noms : Gabrielle de Grasse, née à Gerberoy, religieuse à Aumale. Madeleine de Gournay épouse, à Gerberoy, Romain Pillet, de Wambez. Et ceux d'épouses des anciens vidames : Ivis, Mabilia, Almafinde, Gillette, la vidamesse Roscia... de jolis noms (comme ce vidame « Gaël »)... peut-être de beaux visages.

De nos jours, enfin, la peinture a illustré Gerberoy par M. Henri le Sidaner, qui lui a consacré une grande partie de son œuvre, et de nombreux tableaux sur sa vieille demeure et son beau jardin « la maison sous les roses..., sous la neige..., au clair de lune..., en automne ».

« C'était un intimiste, écrit Camille Mauclair, qui s'est attaché à scruter et à définir le mystère latent des choses, dans ces nuances subtiles, sans lesquelles elles ne seraient pas ce qu'elles sont..., leur secret caché au-delà des apparences... et leur parcelle d'éternité. »

C'est dire qu'il avait su voir et comprendre l'âme de Gerberoy... pour lequel il a tant fait par ailleurs, inculquant à tous le respect de ses ruines, le désir de les relever, l'amour de la beauté et de ces fleurs qu'il mettait partout sur ses toiles..., les jardins..., les maisons.

GERBEROY TEL QU'ON LE VOIT

Gerberoy n'a pas vécu seulement la Grande Histoire, mais aussi la petite, avec moins de gloire mais plus de bonheur.

Par ce qu'il en reste aujourd'hui, nous pouvons juger de ce qu'il fut autrefois quand, aux pieds de son fier château, s'étageaient dans leurs jardins fleuris, ses vieilles maisons de brique rose, de pierre, ou de crépi blanc coupé de leurs bruns colombages.

Ses rues désertes s'animaient alors d'un joyeux va et vient : soldats de la garnison partant à l'exercice ou au ravitaillement ; paysans d'alentour l'amenant au marché ; bruit du marteau des forgerons ; cri des marmots ; rire des jeunes filles ; haut parler des femmes ; toute la vie humaine enclose dans un court espace ; et nos bons chanoines allant et venant sur l'appel des cloches qui devaient, avec la vie canoniale, régler aussi celle des habitants.

Sous les durs sévices du temps et des guerres, la petite ville a perdu sa couronne de pierre, mais chaque saison lui en prête une autre, nouvelle et diverse.

L'hiver abolit parfois le passé en le recouvrant de son manteau de neige, ou pluie et brouillard unissent leur mélancolie à celle des choses mortes...

Le printemps repeint d'un vert éclatant les prés qui le ceinturent, y fait éclore les jaunes boutons d'or et les fleurs des pommiers. Les fenêtres des moindres « masures » se bordent de pots de géraniums ou de bégonias, et des roses de toutes nuances : jaunes, blanches, rouges, couvrent ses murailles ; Gerberoy, la «ville des roses », n'est plus qu'un grand jardin.

Dans l'été murissant, il fait bon se reposer sous les hautes frondaisons des remparts ; pas un souffle d'air n'agite la cîme des arbres ; une brume légère couvre la vallée, estompe la forêt qui ferme l'horizon, et dans les herbages, séparés par des haies touffues, dorment de belles vaches rousses.

Dans le bois de Caumont, les noisetiers, les muriers géants, les chèvres-feuilles, les framboisiers sauvages, tout pousse à foison, envahit les longues percées de chemin rocailleux ou ceux, abandonnés, recouverts d'un vert tapis de mousse. Il semble que la nature y garde encore l'empreinte du moyen-âge, dans ses grands hêtres ou chênes, puissant feudataires, protégeant les frèles arbrisseaux et toute la flore des bois...

Mais l'automne est sa plus jolie parure... Dans les jardins, où s'effeuillent les dernières roses, fleurissent les crysanthèmes dans leurs cadres de buis sombre. La vigne vierge recouvre les vieux murs, étalant ses tons chauds et dégradés du pourpre à l'orange.

En ces jours d'arrière-saison, la pleine lumière d'automne jette

Entrée de la forteresse (Cliché l'Hoste, Paris)

Coll. Hériou

des tâches d'or sur ce qu'elle touche. Avant l'ère des passages d'autos, l'on pouvait écouter le silence, que seul venait troubler, sur la place déserte, le grincement aigu de la chaîne du puit ou les gros marrons dinde tombant sur le sol avec un bruit sourd. Heures calmes des jours sans histoire...

Maintenant que nous connaissons le passé de Gerberoy, il nous reste à le parcourir et les rares vestiges que lui ont laissé tant de pillages, incendies, destructions...

En arrivant de Gournay, et parallèle à la belle route au souple macadam qui la traverse aujourd'hui, se voit encore le vieux chemin « montueux, malaisé », des vers de la Fontaine, par où vinrent les soldats d'Arundel, comme plus tard les rois, princes et ministres, durement cahotés, malgré les coussins de leurs carosses.

La Porte du Sud, de Saint-Martin ou de Beauvais (où l'on accédait par la route d'Hanvoile), fut démolie au XVIII[e] siècle, avec son pavillon couvert d'ardoises, mais les portes de la ville ne furent enlevées qu'en 1806. Il en subsiste deux pilastres de granit, bordés de hauts cyprès.

Sur l'autre versant, de l'ancienne voie gauloise et romaine, qu'un vieux plan de 1750 nomme encore « le grand chemin de Picardie », il ne reste, auprès du cimetière actuel, que des ornières broussailleuses. C'est la route de Songeons qui nous mène à la Porte du Sud, dite de Notre-Dame ou de la Chapelle, autrefois munie de tours et d'une chambre de garde, dont il demeure deux piliers, surmontés d'une boule Empire.

Au centre, la rue principale traverse la petite place de la Hire et Xaintrailles, où se dresse le monument aux morts de la guerre, qui évoque ici tous ceux qui y tombèrent au cours des siècles, et le vieux puit, profond de 60 mètres, seule ressource de la ville assiégée.

Les anciennes halles, détruites en 1650, ont précédé la mairie où l'hôtel de ville, posé sur un marché couvert, dont les arches de bois et de briques n'abritent plus que les jeux des enfants.

Près de la petite salle du Conseil, celle du Musée contient surtout de la préhistoire, avec des armes de silex. Au temps du chanoine Pillet, on montrait déjà aux « curieux » des monnaies anciennes, des casques, « des éperons de neuf pouces, coupés leur molletons... », des lampes à main, ou « crassets », des sculptures des XV[e] et XVI[e] siècles ; choses trouvées dans la terre, où bien d'autres sont encore enfouies...

Sur les murs, avec des portraits, certains fait par M. H. le Sidaner, se trouve une peinture de la Ville-Forteresse, vue sous un ciel d'orage, le 5 août 1589.

Les trois rues de la ville, celles de l'Eglise, du Château et la ruelle Saint-Amand, sont formés de vieux pavés de grès ronds, la plupart « d'époque », où, par les nuits sans lune ou mal éclairées, on risqua plus d'une entorse ! Son entretien figurait au budget du chapitre qui en régla sa part, fixée à 300 livres, en 1634.

Les maisons n'ont pas cessé d'être contenues dans l'ancienne enceinte, en sorte que la ville a conservé sa forme ovale primitive. La

rue principale, sinueuse, commençait au faubourg Saint-Martin, du côté de Wambez, pour aboutir vers la Chapelle.

L'Hôtel-Dieu, bâti au XII[e] siècle par le vidame Francon, et situé au-dessus de la mairie, fut brûlé le 9 novembre 1594.

En 1340 une belle hostellerie s'élevait sur la place et portait pour enseigne une grande image de Saint Pierre.

Le collège était dans la rue principale et gardait une certaine importance. C'est que les « ordonnances des estats », tenus à Orléans en 1560, voulaient qu'en chaque église, cathédrale ou collégiale du royaume « le revenu d'une prébende demeure destiné pour la nourriteur et entretenement d'un proecepteur qui sera tenu instruire les jeunes enfants de chaque ville gratuitement ». Ce Collège de Gerberoy fut donc fondé en 1586 et vingt-trois précepteurs, ou régents, l'ont administré jusqu'en 1721. Nicolas Levesque, natif de Gerberoy, veut prendre le titre de principal du Collège, qui lui est accordé par Beauvais. En 1691, Charles Barbet est qualifié : maître es arts dans l'Université.

Au XIX[e] siècle, l'école était depuis une centaine d'années dans une grande maison, située sur la place publique, et possédait une belle cave voûtée divisée en trois parties distinctes mais, formée de charpentes et d'argile, elle dut être abattue, et l'enseignement provisoirement donné « dans un vaste appartement, situé au-dessus des halles, dans une belle salle qui, au commencement du XIX[e] siècle, servait de prétoire, quand le juge de paix du canton venait rendre la justice à Gerberoy ». (Ce qui désigne peut-être celle du chanoine Ma ?)

Ces « masures » de Gerberoy, qu'on a pu comparer un temps « à de vieilles douairières tombées dans la pauvreté et dont la distinction trahit l'origine » ou « branlantes, penchant leurs poutres noircies et leurs torchis troué comme des vieillards qui s'affaissent » ont repris force et jeunesse sous l'appoint de nouveaux habitants. Bien peu subsistent de ces vieilles demeures qui ont abrité tant de vies humaines... Voici, longue et basse derrière sa grille, celle qui reçut Henri IV blessé, Louis XIII, Richelieu... On voit encore sa belle salle à manger ; au milieu, le grand salon boisé, les six larges fenêtres aux menus croisillons d'une exquise symétrie, et la chambre du roi, mais modernisée.

Celle du notaire, aux assises du XIV[e] siècle. Au fond d'une impasse, l'ancien vidamé, croit-on, en brique rose, aux allées de buis taillés et sa longue charmille ouvrant sur les côteaux lointains ; le cellier voûté, grange de dîme... et cause du fameux procès.

Non loin, la maison du chanoine Ma garde son nom, en lettres dorées, dans les rinceaux de la rampe de fer de l'escalier, et la date de 1753, les boiseries des salons, les cheminées Louis XV de marbre terne d'Hécourt, et leurs plaques de bronze ; et les vieux pavés octogonse en grès rose de Beauvais. Son alcove sculptée, la longue patère où il devait accrocher son grand chapeau et sa lourde houpelande, entre les offices... Dans le fournil se voient encore les fours à pain, à pâtisserie... Dans le jardin, l'allée droite où il devait réciter son bréviaire, et le haut cyprès sous lequel il pouvait abriter ses pieux loisirs.

Le château, proprement dit, groupait dans son enceinte la Collégiale, l'école, les prisons, l'église et une partie des maisons canoniales, dont les dernières pierres tombèrent au dur hiver de 1667. Une haute tour carrée, porte voûtée fermant l'entrée de la seconde forteresse, est tout ce qu'il en reste... Il s'élevait sur un terre-plein triangulaire du Castellum du IX[e] siècle. « Cette porte est construite en pierres rugueuses, avec un dessin d'ogive assez peu employé dans la maçonnerie de défense et suivant deux courbes différentes, dont l'une, intérieure, plus élancée ». En haut, sur la gauche, on voit un étroit couloir, destiné sans doute à la manœuvre du pont-levis.

Détail sanglant que nous donne l'histoire locale : c'est là que s'exerçait la justice du vidamé et qu'on écartelait les grands criminels.

Une gravure montre qu'une maison s'éleva sur son sommet, au siècle dernier...

Nous passons sous la voûte pour gagner, par un large escalier de pierres inégales et verdies, la Collégiale Saint-Pierre. Au cours des siècles, bien des « pérégrins » durent gravir ces marches, venant par ces routes mouvantes qui, de l'ouest à l'est, sillonnaient la France du moyen-âge, menant à Saint-Jacques de Compostelle, Notre-Dame de Châtres, et le Mont Saint-Michel, si voisin, qu'ils venaient sans doute au passage vénérer les reliques du vidamé. Un titre de 1209 relate que l'église Saint-Jean y possédait de précieux reliquaires qui attirèrent les pillards après les dévôts. La Collégiale y gardait une dent de Saint Laurent, un morceau du bras de Saint Pierre enchassé dans un bras d'argent, donné par Philippe de Dreux ; une côte du même Saint, contenue dans une petite chasse d'argent avec son image du même métal (ou peut-être reliques d'un autre Apôtre ?). Un morceau de la tunique de Saint François, de 1226, un autre de la pierre du Saint Sépulcre, enchassé dans un reliquaire de cuivre, deux morceaux de la Vraie Croix, contenus dans une grande croix d'argent, et beaucoup d'autres reliques, montrant l'importance du centre religieux qu'était Gerberoy au Moyen-Age.

A la Révolution, de nombreux objets du culte, reliquaires ostensoirs, ciboires d'or, d'argent ou de cuivre, furent envoyés à la Convention Nationale ; l'inventaire de 1790 notait seize chasubles différentes, ce qu'explique l'ordonnance de Gérard de Saint-Just, doyen en 1307, obligeant les chanoines d'offrir une châpe à la Collégiale, le jour de leur réception.

L'église primitive, bâtie sous Hugues Capet et dédiée à Saint Etienne, ne possédait aussi qu'une seule nef. Elle était construite, rapporte le chanoine Pillet, de petites pierres avec ciment comme la Basse-Œuvre de Beauvais (que l'on peut encore voir), et réputée une des plus belles du royaume.

Brûlée par les Anglais, en 1418, on commençait à la rebâtir sur ses anciennes murailles lorsque le chapitre et la population furent contraints d'abandonner le pays.

La nef actuelle fut élevée de 1451 à 1455... La chapelle du fond, plus ancienne, est construite sur les murs du vieux donjon, dont les assises ont bravé les siècles. C'était autrefois le sanctuaire et daterait

des XII[e] ou XIII[e] siècle. Le chœur, carré, contre l'usage de cette époque, fut achevé en 1459 ; la disposition de la chapelle de la Vierge, ouvrant sur le transept par deux couloirs droits, serait un fait unique. Une chapelle latérale, ancienne salle capitulaire, est curieusement orientée à l'inverse de l'église.

La voûte, aux poutres mal équarries, rappelle, comme beaucoup d'églises normandes, la carène d'un navire. Elle est couverte d'un haut toit d'ardoises, comme son fin clocher, construit à côté du chœur, terminé en 1468, de forme carrée et « percé d'archères impraticables, avec des jours en maçonnerie que l'on croirait destinés à d'autres usages... ». Il contient la seule cloche survivante de l'ancien carillon : Michelle 1639, Marie-Anne 1679 et Pétronille 1680. Sept cloches furent enlevées à la Révolution. Les débris de Marie-Anne, refondus en 1901, grâce à une souscription du pays, portaient encore la date de son baptême : 1679, et le nom de son fondeur : Jean de Nainville.

Les lambris de la nef furent posés dix ans plus tard.

Le chœur est éclairé par une grande ogive à moulures creuses, les arcs de ses voûtes retombant sur des colonnes minces. Les fenêtres romanes aux vitraux disparus versent une douce lumière grise sur le sol au carrelage bossué recouvrant les corps des vieux doyens (l'abbé Bouly y retrouvait des radiations d'ossements et d'anneaux d'or et d'argent).

L'autel Louis XV, classé, en marbre, est orné de colonnes dorées de la fin du XV[e] siècle. Un « contre-table » qui ornait l'autel de la Vierge, venait de Notre-Dame de Paris, où elle aurait été rachetée, en 1709, par les chanoines.

Deux belles tapisseries de haute lisse, des « verdures d'Arras » (un temps, roulées dans un coin !) couvrent la froide blancheur des murailles, harmonies de tons verts et bistres, où le ciel, les arbres, les fleurs et les oiseaux chantent la gloire des choses éternelles...

Des nombreuses statues qui ornaient jadis la célèbre Collégiale, il reste un beau Christ du XVIII[e] siècle... peint en blanc ! Le Musée conserve une jolie tête en pierre de l'époque romane. Du mobilier saccagé, brûlé, pillé, on retrouve de chaque côté de l'autel deux fines consoles Louis XVI.

La chaire est du XVIII[e] siècle. Le grand chandelier Louis XVI du cierge pascal, classé par les Beaux-Arts, fait pendant à l'aigle doré, l'oiseau royal, seul digne de supporter le livre saint sur ses ailes ployées, le vieil antiphonaire de cuir fauve, aux feuillets jaunis.

Encadrant le chœur, les hautes cathèdres des stales, aux fines sculptures gothiques, ont perdu de nombreuses moulures, comme les appuis des miséricordes. On peut voir encore celle d'un bûcheron chargé de bois, dont un autre pose sur son dos les derniers rondins ; un homme, la tête entouré de feuilles, tire la langue..., un autre, peu vêtu, s'encadre de feuilles d'arum, symbole des plaisirs sensuels.

Malheureusement repeintes à l'huile, les stales gardent encore les numéros d'ordre des derniers chanoines : vingt-six... ils furent jusqu'à soixante.

Au-dessus de la sacristie, autrefois chapelle Sainte Catherine, et,

par un escalier vermoulu, on gagne la salle capitulaire, toutes deux de 1460, où le chapitre se réunissait pour discourir sur la théologie médiévale, peut-être, ou se reposer entre les offices, en laissant les yeux et pensées errer parmi l'étagement pressé des toits de la petite ville, aux arrêtes aiguës, aux jolies tuiles patinées de tons mauves ou fauves, jusqu'aux plaines de Picardie barrant l'horizon.

Les grandes armoires de la salle étaient bourrées de documents. Il y avait aussi des boîtes en fer blanc contenant les sentences, dénombrement, accords, actes de foi et d'hommages. Deux obtuaires, de 1300, recouverts en bois de chêne, et un livre d'Epître, recouvert de feuilles d'argent, s'y trouvaient encore en 1790.

Il y avait deux chapelles dédiées, l'une à Saint Jacques, l'autre au Rosaire, dont la dévotion avait été établie, en 1632, par un capucin venu prêcher l'Avent. Un autre autel, dans la nef, servait, en semaine, à l'office de la paroisse où le curé, qui était aussi chanoine, ne disait la messe à Saint Jean que le dimanche, dans les derniers temps.

Cette église Saint-Jean, bâtie dans la Grande Rue, en face des halles, et dont il reste encore un beau pilier, à l'entrée d'une cave voûtée, avait été fondée en 1072, en même temps que le doyenné, par les vidames Garnier et Urfion, sous l'épiscopat de Guy. La forteresse étant alors de la paroisse de Wambez, ils firent bâtir, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, l'église paroissiale, détruite par les Anglais en 1430. On ne la rebâtit qu'en 1566 ; entre temps les baptêmes et inhumations ayant lieu dans l'église de Wambez, comme par le passé. (On trouve, à côté du village de Wambez, une grande quantité d'ossements, que l'on suppose être de soldats anglais.)

Une épidémie violente, arrivée en 1572, et la misère des temps, arrêta encore ces travaux en 1574.

Le patronage de cette cure de Saint-Jean avait été donné au chapitre par les derniers vidames Pierre et Guillaume. Le curé jouissait aussi de divers privilèges et y obtint, vers le milieu du XII[e] siècle, sa place de séance.

Il est dit que les chanoines nommaient à des chapellenies, établies dans l'église de la collégiale, sous les titres de Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine.

Le cimetière qui l'entourait a été transféré, en 1832, à l'est de la ville, non loin de la Chapelle-sous-Gerberoy. Mais bien des morts furent ensevelis sous les dalles des deux sanctuaires et dans la « chapelle des vidames ».

La belle promenade qui, sur près d'un kilomètre, contourne la ville sur les anciens fossés du château, qui forment aujourd'hui sa parure après avoir été sa défense, a perdu ses grands ormes, plantés en 1832, morts ou dépourvus de racines, et remplacés par des tilleuls à croissance plus rapide. Elle borde les remparts et les murs des vieux jardins qui ont gardé les fondations de l'ancienne enceinte du XV[e] siècle. Vers le midi, il reste quelques pans de muraille, relevés au XVII[e] siècle. Au-dessus du vallon du Tahier, ils dominent, d'un côté, les bois de Caumont et, de l'autre, passent entre deux remblais, au pied de la

tour de Charlemagne qui marque l'un des angles de l'antique Castrum. Il y avait encore les tours Saint-Jean, Brisset et du Roi de Navare.

Plus loin, ils forment une longue allée et charmille de tilleuls ; sur un large espace gazonné, bordé d'ormes taillés, on peut voir l'emplacement de son jeu de « tamis ». Ancêtre du jeu de paume et du tennis, venu sans doute des Flandres Espagnoles, ce jeu rappelle la sistera des pays basques, avec ces balles que le joueur reçoit et renvoie d'une main solidement gantée. Traversant la Manche, il passa ensuite en Angleterre avec les soldats du Conquérant ; la soule a précédé ainsi le football, comme le jeu de crosse, le golf, si cher à nos voisins. Renommé comme le meilleur du pays, il attirait de nombreux joueurs à la foire de la Saint-Michel, où celui qui « tirait du tamis » dans la haie du bout, était déclaré « maître ».

Il reste quelques entrées... et sorties des souterrains qui suivaient le pourtour des glacis ou formaient à travers la ville un réseau serré, servant à la garnison de couloir secret ou, peut-être, d'ultime refuge. Notre sourcier en relevait le plan, baguette de coudrier en main ; il en situait la profondeur à trois mètres sous terre et la largeur à 80 centimètres environ. La principale entrée est la Poterne basse et voûtée, en arc d'ogive, gardant apparente la cage de la herse qui la fermait, et aujourd'hui murée par crainte des éboulements, qui se trouve dans les remparts.

D'autres entrées se voient encore dans diverses caves, certaines encadrées de jolis piliers ; la tradition en met une autre près de cette porte de Gournay, conduisant au château d'Hanvoile, ou, plus simplement, au dehors, comme celle qui ouvrait sur le côté du bois de Caumont, en face de Songeons.

Près des portes de la ville, il reste les grands abreuvoirs nécessaires aux chevaux de la garnison, comme à ceux des habitants, en ce lieu féodal et rustique.

Enfin, la prison, qu'un texte place dans l'enceinte du château, est mise ailleurs par un autre : « était la prison du vidame ès tours de la ville du côté de Beauvais ». Elle appartenait à l'évêque, qui assurait les réparations.

Une « Société des Amis de Gerberoy » s'est fondée pour veiller sur les derniers vestiges de son long passé... et la beauté du présent.

Seule tradition vivante, il lui reste chaque année la foire de la Saint-Michel. Ces foires avaient une grande importance au Moyen-Age par leur rôle économique et parfois même politique ; celle-ci, instituée au X[e] siècle, par Francon, le premier vidame, vit ce privilège confirmé et même multiplié par Charles V, « accordant trois foires à la ville frontière de Gerberoy pour avoir tenu si fidèlement contre les Anglais voisins. En 1476, Louis XI, par lettres patentes, octroie des foires à Beauvais et à Gerberoy, à Saint-Michel et au 1[er] jour de mai.

En 1560, Henri II autorise un « marché franc », mais déjà Jean de Sarcus, seigneur de Songeons, en établissait un autre dans son bourg, et l'y maintenant par force, lui causant un grand préjudice.

M. Vuilhorgne nous la décrit au temps de sa splendeur, quand « la veille de la Saint-Michel, le 29 septembre, jour où s'ouvrait la foire de Gerberoy, le pays convergeait de toutes les routes. Depuis Aumale, Gisors et au-delà de la Seine-Inférieure, par Dampierre, Fromecourt ; de Beauvais, par le chemin d'Hanvoile, celui de Chaumont ou des Rouliers ; de Gournay, par Hanaches ou chemin royal, de Saint-Germer, de Songeons et Morvillers, encombrés de braves paysans, de voitures et de bestiaux.

Toutes les pâtures et champs voisins du monticule, où est assis la ville de Gerberoy, regorgeaient de Normands, Picards, Beauvaisiens surtout ; les uns et les autres s'installant, se coudoyant, résignés à passer la nuit à la belle étoile, toutes les hostelleries étant insuffisantes pour donner un gîte à cette foule humaine. »

A nos simples marchés, ou nos foires, plus importantes, celle de Gerberoy ajoutait, en de nombreuses baraques, toutes sortes de riches et belles marchandises, de solides étoffes, des paniers ventrus, des ivoires de Dieppe ; on y voyait des pâtissiers, rôtisseurs, etc...

Il y avait de nombreuses attractions foraines, des phénomènes... On y faisait la « louée » de ses domestiques pour l'année ; on y choisissait mari ou femme pour la vie, et l'on dansait éperdument sous les grands ormes des remparts.

La foire de la Saint-Michel survécut à bien des guerres ; celle de 1914 vit sa fin, ou du moins de ses grandes affluences.

Le rôle de Gerberoy, place-frontière, est aussi terminé ; les pierres de ses hauts remparts sont tombées, comme tomberont peut-être un jour les frontières qui séparent les nations... quand la paix règnera sur le monde !...

LES ENVIRONS DE GERBEROY

« L'Illustration », « Plaisir de France », le « Touring-Club » ont reproduit ses plus jolis sites et ce dernier, comme plus d'une organisation touristique, la fit visiter à ses adhérents. Son numéro de juin 1958 conseille en excursion dominicale celle des bords du Thérain, le plus important des affluents de l'Oise, par ses 100 km., sinon par son volume d'eau. Il parle de « sa grâce si gentiment française » qui inspira tant de peintres (de J.-B. Corot à H. le Sidaner) ; coulant au fond d'étroites vallées, souvent voilée d'un rideau d'arbres..., arrosant nombre de villages et bourgades comme Songeons, Milly, la ville de Beauvais...

Une profonde vallée, où coule le Tahier (ruisseau), sépare la colline de Gerberoy de celle de la forêt ou, plus simplement, du bois domanial de Caumont, qui forme une charmante et sylvestre promenade pour les habitants et les estivants.

Sa lisière domine des pâtures et jouit d'un joli point de vue sur le Thérain et le château de Songeons. Celui-ci, bâti en briques roses, vers 1720, par la marquise d'Armentières, dame d'honneur de la duchesse de Berry, s'entoure d'un parc dessiné par Lenôtre et classé. La place des Francs-Bourgeois possède encore la gendarmerie que la marquise y fit bâtir pour loger un poste de maréchaussée. Sur celle du « Marché aux Grains » s'élevait la maison de justice, où résidaient les officiers chargés de la rendre pour les seigneurs de Songeons.

Au nord, se trouvait la « Ville des Muguets » et, dans le bois de Fontaine, les ruines de la forteresse de Château-Gaillard, un castellum sans doute, dont on voit les fondations et les tronçons de colonnes, avec des médailles gallo-romaines. Celles-ci se retrouvent encore au cimetière d'Escames, avec des sarcophages de bois et de plâtre et de nombreux objets funéraires : vases, plaques et boucles de ceinture.

Non loin, à Martincourt, au lieudit « le Pied-du-Mort », un cimetière franc livrait, en 1894, de précieuses reliques du passé, les guerriers s'y faisant enterrer avec leurs armures, haches, faucarts, scramasaxes et les vases funéraires pour l'eau lustrale protégeant des esprit mauvais, en usage jusqu'au temps de Louis XII.

A Hécourt, des carrières de marbre lumachelle, dont on peut essayer en vain de polir la matité d'un jaune grisâtre, nous ont donné plus d'une tablette et chambranle des belles cheminées de Gerberoy, où l'on trouve encore, bâtie sur un terrain de préhistoire, en ce que le gens du pays nomment « la Côte à Cailloux », la fin d'une échancrure, d'où émergent des terrains de l'époque Jurassique, cette fameuse « marne de lias » qui vaut au pays de Bray la fertilité de ses gras pâturages.

Notons aussi la terre à poterie, exploitée aux lieux de noms évocateurs tels : Saint-Samson-la-Poterie et La Chapelle-aux-Pots.

Le joli château d'Anache, que l'on peut voir à gauche de la route de Gournay, date du XIV[e] ou XV[e] siècle ; il fut élevé par Georges de Bissipat, descendant des seigneurs de Bysance d'où, chassé par les révolutions de ce pays, il se réfugie en France. Il sut y gagner les difficiles faveurs de Louis XI et mourut conseiller chambellan de ce roi, seigneur de Troissereux, vicomte de Falaise et de « grand nef de Normandie » (grand nef dite de Normandie, qu'il commandait et entretenait) ; ce qu'on retrouve dans la charpente du château, avec sa double série d'arcs en berceau, représentant la carène d'un navire. L'église y possède encore la pierre tombale de ses deux fils.

La route de Songeons à Beauvais coupe le parc ombragé de Crillon, laissant entrevoir les restes de son château, où résida le dernier duc de ce nom, à la belle devise « Fais ton devoir ». Il appartenait, en 1897, aux ducs de Lévis-Mirepois. Plus avant, au maréchal de Boufflers, qui fit ériger dans son parc une statue équestre de Louis XIV, traînée jusque là par trente-six chevaux, et qui précéda ensuite, sur la place de Beauvais, celle de Jeanne Hachette, de 1780 à 1792, où elle disparut.

Il fit aussi ériger des halles importantes en face de l'hôtel Saint-Louis, où logeaient ses Cent Gardes. Son cœur, rapporté en 1711, est dans un cénotaphe de l'église.

L'ancien chemin dit « de Gerberoy » reliant le vidamé à son évêché, traverse Hanvoile sur près de quatre kilomètres, dont presque chaque maison abritait, au XVIII[e] siècle, son métier à tisser des étoffes de serge et chaînes de laine, connues sous le nom d'étoffe d'Hanvoile, depuis François I[er], et dont l'industrie s'étendait jusqu'à Wambez, Crillon et Gerberoy, où ces deux halles abritaient les ventes.

Mais ne pouvant s'adapter aux besoins et goûts des temps, l'industrie s'en éteignit peu à peu et la plupart des paysans-tisserands émigrèrent à la ville.

Son beau château, de style ogival-renaissance, qui dominait le pays, fut démoli en 1808. Elevé par le seigneur de Marceaux, marquis d'Auxy, dont la pierre tombale de Jacques de Monceaux, mort en 1745, orne encore le chœur de son église. Le dernier possesseur fut le duc de Fleury, petit-neveu du cardinal de ce nom.

Près de là, à Goulaincourt, il y avait une chastellenie-forteresse, importante du fait de son voisinage normand, et qui dépendait du vidamé de Gerberoy.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, la donna à cet évêché en 1217. Détruite en 1420, un palais y fut alors élevé pour servir de résidence aux évêques qui, depuis le XII[e] siècle, y résidaient une partie de l'année.

Une splendide abbaye s'élève à peu de distance. Saint Germer, conseiller du roi Dagobert, en jeta les premiers fondement qui subirent, comme Gerberoy, les sévices des Normands, des Anglais, et de la Révolution qui détruisit le corps abbatial ; mais il reste la belle église de Saint-Germer-de-Fly et sa Sainte Chapelle, émule de celle de Paris, toutes deux du XIII[e] siècle, qui attirent de nombreux visiteurs. (Guibert, abbé en 1124 du Chapitre de Gerberoy, parle de sa mère,

TABLE DES MATIÈRES

Prologue 3
L'Invasion Normande 5
Le Vidamé de Gerberoy 7
Gerberoy dans l'Histoire 11
Les Chanoines 26
La Révolution 39
Gerberoy tel qu'on le voit 51
Les environs de Gerberoy 60

PLAN DE LA VILLE DE GERBEROY

en 1768

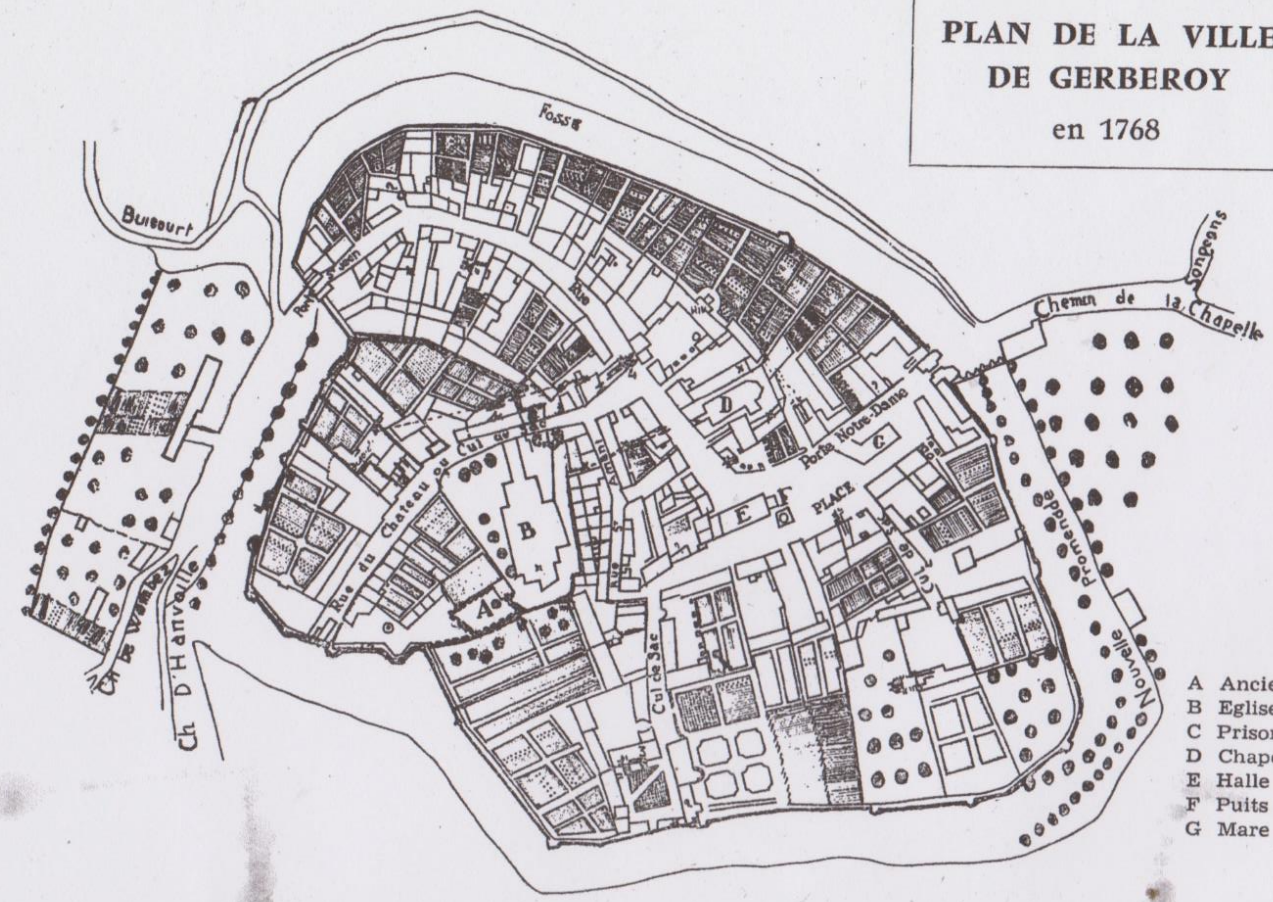

A Ancien Château
B Eglise Collégiale
C Prison
D Chapelle de St Jean
E Halle
F Puits commun
G Mare